CAHIER D'INFORMATIONS

BIENVENUE

chemin de la 1re Concession, Hinchinbrooke

Terre agricole **216,9 acres ou 87,7 ha**

Partie cultivable + forêt : érablière, cédrière, écosystème forestier exceptionnel



Prix : 1 650 000,00 $ + taxes

Vous avez des questions ? Vous voulez visiter ?

Contactez Dyane Cotnoir → 819.620.8585 - courtier@dyanecotnoir.com



Adresse: chemin de la 1re Concession, Hinchinbrooke, Qc
Région administrative : Montérégie | MRC : Haut-St-Laurent
Cadastre : 5267147, 6284064
Zonage : agricole
Superficie totale : 216,9 acres ou 87,7 ha ou 877 889 m²
dont 115,9 acres ou 46,9 ha (approx.) à vocation forestière

DESCRIPTION GÉNÉRALE :

Situés au cœur d'un secteur agricole recherché, les lots associés aux cadastres **5267147** et **6284064** représentent une occasion à considérer pour un producteur, un investisseur rural ou un entrepreneur souhaitant développer un projet durable. Ces terres se distinguent par leur environnement paisible, leur potentiel d'exploitation et leur polyvalence, offrant un cadre idéal pour une production agricole performante ou une expansion future.

Ces lots bénéficient d'un emplacement stratégique, à proximité des axes routiers tout en conservant une tranquillité exceptionnelle. Leur configuration permet une utilisation optimale des superficies, que ce soit pour la culture, l'acériculture et l'agroforesterie. Grâce à la topographie généralement favorable, ces terrains offrent une base permettant à un producteur de maximiser son rendement tout en profitant d'un milieu naturel sain et stable.

L'un des grands avantages de ces propriétés est leur **flexibilité d'usage**. Que l'acheteur souhaite y établir une production maraîchère, agroforestière ou acéricole, développer une terre en foin, implanter une culture émergente ou simplement agrandir une exploitation existante, ces lots s'adaptent facilement aux besoins.

Le secteur où se trouvent ces cadastres est reconnu pour son dynamisme agricole et son esprit de collaboration entre producteurs. On y retrouve un climat favorable, une bonne accessibilité aux services agricoles, ainsi qu'une communauté engagée dans la valorisation des terres et la pérennité des exploitations. Pour un acheteur, cela signifie un environnement propice à la réussite, tant sur le plan économique que sur le plan humain.

Ces lots représentent aussi une belle opportunité pour ceux qui recherchent un investissement foncier sûr. Les terres agricoles demeurent un actif stable, recherché et limité. Acquérir ces parcelles, c'est choisir un bien durable, dont la valeur est soutenue par la rareté des bonnes terres disponibles et par l'intérêt croissant pour l'agriculture locale.

En somme, les cadastres **5267147** et **6284064** offrent un potentiel remarquable : des terres polyvalentes, bien situées, prêtes à accueillir un projet agricole ambitieux ou une expansion stratégique. Une occasion à saisir pour quiconque souhaite investir dans un milieu rural solide, productif et tourné vers l'avenir.

DESCRIPTION DE LA FORÊT – LOT 6284064

Voir le plan descriptif (cartographie) à la page suivante pour les numéros/zones de peuplement.

*Inéquienne : plusieurs classes d'âge

Numéros/zones de peuplement	Type de peuplement	Essences principales	Superficie approx. (ha)	Classe de densité	Hauteur moyenne (m)	Classe d'âge (ans)
1	Cédrière	Cèdre Pin blanc Orme américain Peuplier faux-tremble	9,2	A	7-17	50-70
2	Milieux humides	Frêne de Pensylvanie Érable rouge Frêne noir Orme américain Bouleau jaune Cèdre Peuplier baumier	6,3	B-C	7-17	20-70
3	Érablière	Érable à sucre Pruche canadienne Cèdre	4,2	B	17-22	Inéquienne*
4	Feuillus sur site humide	Frêne de Pensylvanie Frêne noir Peuplier faux-tremble Bouleau jaune Érable rouge Orme américain	2,9	B	12-17	20-70
5	Érablière argentée	Érable argenté Frêne de Pensylvanie	1,3	B-C	12-22	50-70
6	Érablière	Érable à sucre Hêtre américain Frêne américain Caryer cordiforme Ostryer de Virginie	3,8	A	17-22	Inéquienne
7	Prucheraie à érable	Pruche canadienne Érable à sucre Cèdre Caryer cordiforme Ostryer de Virginie Érable rouge	3,9	A	12-22	Inéquienne
8	Prucheraie à érable		5,2			
9	Mélangé sur site humide	Pruche canadienne Érable rouge Bouleau jaune Cèdre	1,1	B	7-17	Inéquienne
10	Feuillus tolérants	Caryer cordiforme Peuplier faux-tremble Érable à sucre Ostryer de Virginie Peuplier à grandes dents Pruche canadienne	3,0	B	12-22	Inéquienne

11	Mélangés à feuillus indéterminés	Pruche canadienne Bouleau jaune Peuplier faux-tremble Frêne Érable à sucre Orme américain	5,5	B	12-22	Inéquienne
12	Jeunes feuillus	Érable à sucre Hêtre américain Caryer cordiforme Frêne Ostryer de Virginie	0,5	A	12-17	Inéquienne



POTENTIEL ACÉRICOLE

(voir plan d'érablière en annexe)

Superficie :

18,8 ha (46,45 acres)

Nombre d'entailles potentielles :

4 324 – (230/ha)



PARTIE CULTIVABLE

- LOT 6284064 :
  - 28,8 ha ou 71,16 acres
  - Foin
  - Sol : Sandy, Sandy loam
- LOT 5267147 :
  - 0,83 ha ou 2,05 acres
  - Foin
  - Sol : Sandy, Sandy loam

À PROPOS D'HINCHINBROOKE

Située en Montérégie, dans la MRC du Haut-St-Laurent, la municipalité d'Hinchinbrooke est un territoire majoritairement agricole, à la frontière de l'état de New-York. Parmi les éléments d'importance, la Réserve écologique du Boisé-des-Muir qui occupe une superficie de 11, 53 ha et renferme une magnifique forêt ancienne. Le parc Davignon et le pont couvert de Powerscourt sont d'autres éléments du secteur qui valent le détour.

La route 202 qui traverse la municipalité relie Hinchinbrooke à Huntingdon et Franklin. Centre hospitalier, clinique médicale, clinique dentaire, pharmacie, écoles primaire et secondaire, épiceries/dépanneurs, restaurants ainsi que d'autres commerces et services desservent la population d'Hinchinbrooke.

Nul doute, la municipalité d'Hinchinbrooke est accueillante et dynamique! Ce milieu de vie sain et fier de ses racines rurales offre à ses citoyens des services de qualité au quotidien bien ancrés dans la réalité d'aujourd'hui.



Source : https://mrchsl.com/municipalite/hinchinbrooke

PRENDRE NOTE :

CONTENEUR – EXCLUSION DE LA VENTE

Le conteneur situé sur la propriété ainsi que son contenu sont exclus de la présente vente. Le Vendeur dispose d'un délai de trois (3) ans suivant la signature de l'acte de vente pour vider et retirer le contenu ainsi que le conteneur, sans frais et sous son entière responsabilité.

À défaut d'avoir retiré le conteneur et son contenu dans ce délai, ceux-ci deviendront automatiquement la propriété de l'Acheteur, sans frais ni compensation pour le Vendeur et l'Acheteur n'assumera aucune responsabilité relativement au contenu.

Documents annexés à partir de la page suivante:

Addenda à signer
Cartographies
Plan d'aménagement forestier
Plan d'érablière
PAEF
Taxes municipales 2026 – Taxes scolaires 2026

No Centris : 13962394
Inscription : 26129
Site Web: https://dyanecotnoir.com/properties/terre-nue-a-hinchinbrooke/

- **Vente sans garantie légale aux risques et périls de l 'acheteur.**
- **L'acheteur devra faire la preuve de sa capacité financière pour faire un tel achat avant toute visite.**
- ***À signer avant toute promesse d'achat : Addenda (voir documents annexés).***

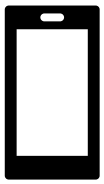
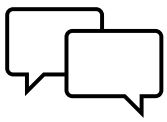


POUR TOUTES INFORMATIONS :
Dyane Cotnoir – Courtier immobilier agréé
819-620-8585
courtier@dyanecotnoir.com

Au plaisir de vous rencontrer!

Authentisign ID: BD77DEC2-74C2-F111-BF5B-000D3A4FF82A

ADDENDA CCA - CCG24210 **DATE :** 7 OCTOBRE 2025

ADRESSE DE LA PROPRIÉTÉ : 000 CH 1 ERE CONCESSION HINCHINBROOKE

DÉCLARATION DU VENDEUR : NON TERRE NUE

Svp, veuillez lire attentivement les clauses ci-bas mentionnées. Toute reproduction et/ou modification de ce document de quelque manière que ce soit est formellement interdite sans l'autorisation écrite de Dyane Cotnoir, courtier immobilier agréé DA (Actio inc.) Si vous souhaitez modifier ou exclure certaines clauses lors d'une promesse d'achat, vous devez aviser le ou les courtier(s) inscripteur(s), raturer la clause et la réécrire en rouge. Si vous êtes un courtier immobilier, veuillez demander à vos clients d'apposer leurs initiales à la clause modifiée ou exclue afin que les intentions soient claires entre toutes les parties impliquées.

1. **GARANTIE :** Cette propriété est vendue sans garantie légale, aux risques et périls de l'acheteur.

2. **MONTANT DE VENTE PLUS TAXES :** Le montant de vente indiqué est plus les taxes applicables. La présente propriété est taxable, en tout ou en partie étant donné qu'elle effectue soit des opérations commerciales agricoles et/ou forestières et elle est vendue comme telle. De ce fait, la vente sera taxable (en tout ou en partie selon le cas).

3. **RÉPARTITION DU PRIX DE VENTE :** La répartition du prix de vente sera fournie au notaire instrumentant la vente par le vendeur et/ou son comptable.

4. **CRÉDIT DU MAPAQ :** Pour le montant des taxes municipales, s'il y a un crédit de taxes du MAPAQ, la réduction est incluse dans le montant de taxes affiché par le courtier.

5. **SUPERFICIES :** Les superficies et mesures de la propriété sont vendues selon le cadastre municipal, la terre non arpentée, sans garantie de contenance, et vendue telle que vue. Les superficies en culture, en pâturage et en forêt sont estimées. Ces superficies sont vendues telle que vue sans garantie de superficie.

6. **SERVITUDES :** Le vendeur déclare que l'immeuble est l'objet des servitudes d'utilité publique pour le transport et la distribution des services d'électricité, de téléphone, de télécommunication et de câblodistribution et sujet aux servitudes suivantes : NON

7. **DÉNOMBREMENT ÉRABLES et ENTAILLES :** Le dénombrement fait pour les érables et/ou ses entailles potentielles, est sans garanti. Cela est vendu tel que vu. S' il y a un document attestant le nombre d'entailles ou d'érables potentielles; aucune garantii. S'il y a lieu, les nombres d'érables et d'entailles sont des estimés donnés de bonne foi par le vendeur. L'acheteur le comprend et s'en déclare satisfait.

8. **ZONAGE AGRICOLE :** L'acheteur reconnaît que le lot vendu est situé dans une zone agricole, ainsi :
   - Ce lot est assujetti à certaines dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et qu'il ne pourra utiliser ce lot à une fin autre que l'agriculture à moins qu'il n'obtienne l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole ou qu'il puisse se prévaloir de droits prévus dans la Loi;
   - L'acheteur est entièrement responsable de s'assurer de la faisabilité de son ou ses projets qu'il entend faire avec la propriété ci-haut mentionnée;
   - Si l'acheteur veut du temps supplémentaire pour faire ses vérifications, il devra ajouter une clause à la promesse d'achat. Si aucune clause n'est ajoutée, c'est que l'acheteur s'en déclare satisfait.

Authentisign ID: BD77DEC2-74C2-F111-BF5B-000D3A4FF82A

9. **GRILLE D'USAGE :** Les autorisations indiquées à la grille d'usage peuvent changer sans préavis. Il est donc essentiel de toujours valider auprès de la municipalité :
   - Si l'acheteur souhaite bénéficier d'un délai pour effectuer ces vérifications lors d'une promesse d'achat, il devra en aviser le courtier afin que cette condition soit prévue à la promesse d'achat. Si aucune clause n'est ajoutée, c'est que l'acheteur s'en déclare satisfait.

10. **INCLUSIONS** : en surplus de la liste des Inclusions, tout ce qui restera sur la propriété à la date de la prise de possession sera réputé appartenir à l'acheteur à moins d'une entente écrite entre le vendeur et l'acheteur. Le tout étant donné sans garantie légale de qualité ou de fonctionnement, aux risques et périls de l'acheteur. VOIR CLAUSE 11.1

11. **CONTRATS DE LOCATION:** la partie cultivable termine son bail au 30 novembre 2026, s il y a entente pour printemps 2027, ceci sera ajouter au information du contrat de courtage.

---

12. **La propriété est vendue selon le cadastre municipal quant à sa superficie et à ses dimensions, sans garantie de contenance.** Il est possible qu'aucun certificat de localisation ou de piquetage ne soit fourni dans le cadre de la vente. L'acheteur en est informé et s'en déclare satisfait.

13. **Aucun document ne garantit la superficie en culture et le drainage**: la propriété est vendue telle que vue et sans garantie de superficie en culture et drainage;

14. Aucun document, sauf ceux en possession du vendeur, ne seront remis à l'acheteur (**la propriété est vendue sans garantie légale, aux risques et périls de l'acheteur**

PAR LA PRÉSENTE, JE DÉCLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE CE DOCUMENT ET JE M'EN DÉCLARE SATISFAIT :

		AuthentiSIGN DIANE LAFORTUNE	10/07/26
Acheteur 1	**Date**	**Vendeur 1** DIANE LAFORTUNE	**Date**
Acheteur 2	**Date**	**Vendeur 2**	**Date**

Plan cadastral

Liste des plans

Document à afficher :	Plan global	1 de 1	
Circonscription foncière :	Huntingdon		
Cadastre :	Cadastre du Québec		
Lot :	5 267 147		
Type de document :	Plan global	**Numéro de document :**	

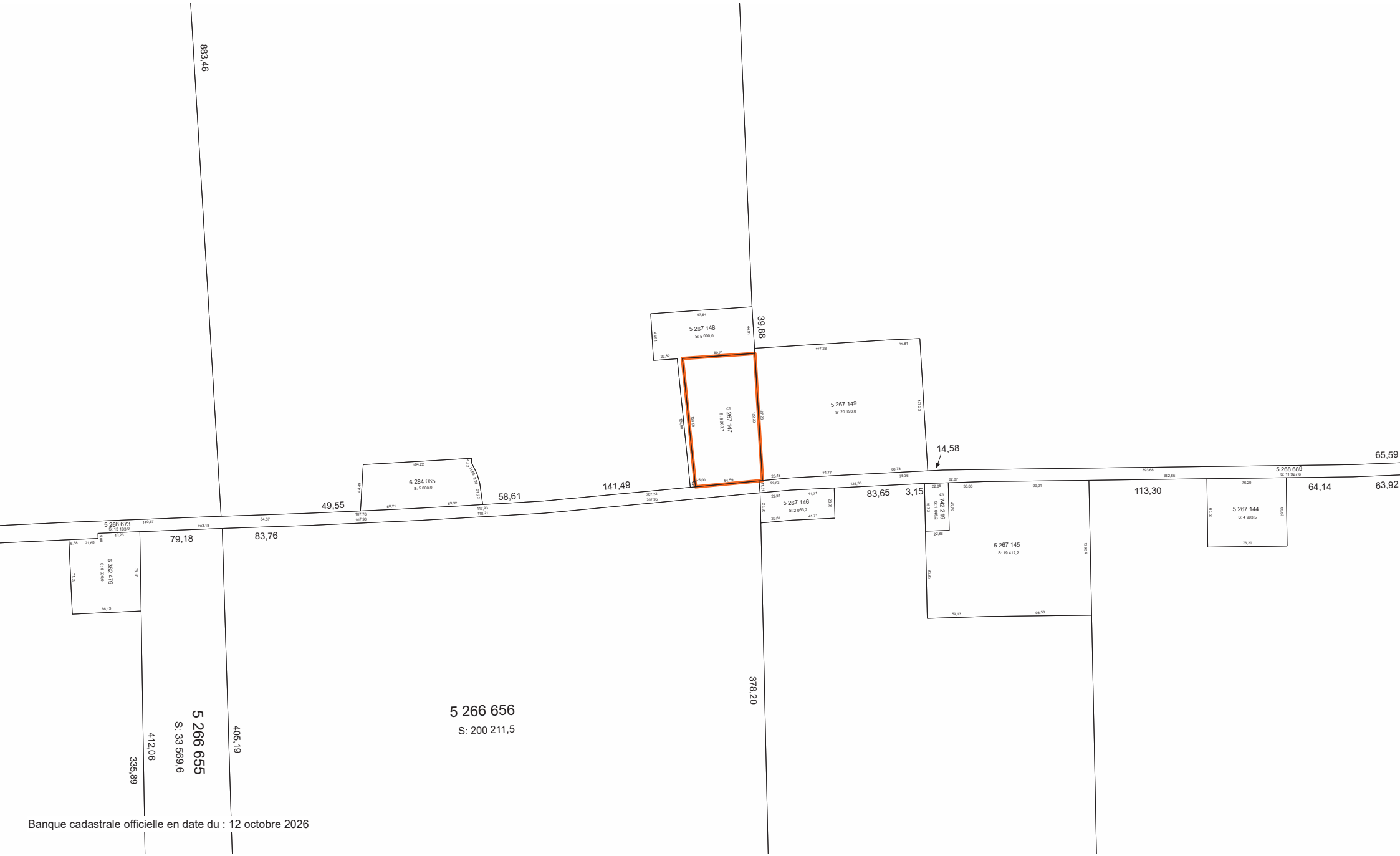

Banque cadastrale officielle en date du : 12 octobre 2026

Plan cadastral

Liste des plans

Document à afficher :	Plan global	1 de 1	
Circonscription foncière :	Huntingdon		
Cadastre :	Cadastre du Québec		
Lot :	6 284 064		
Type de document :	Plan global	**Numéro de document :**	

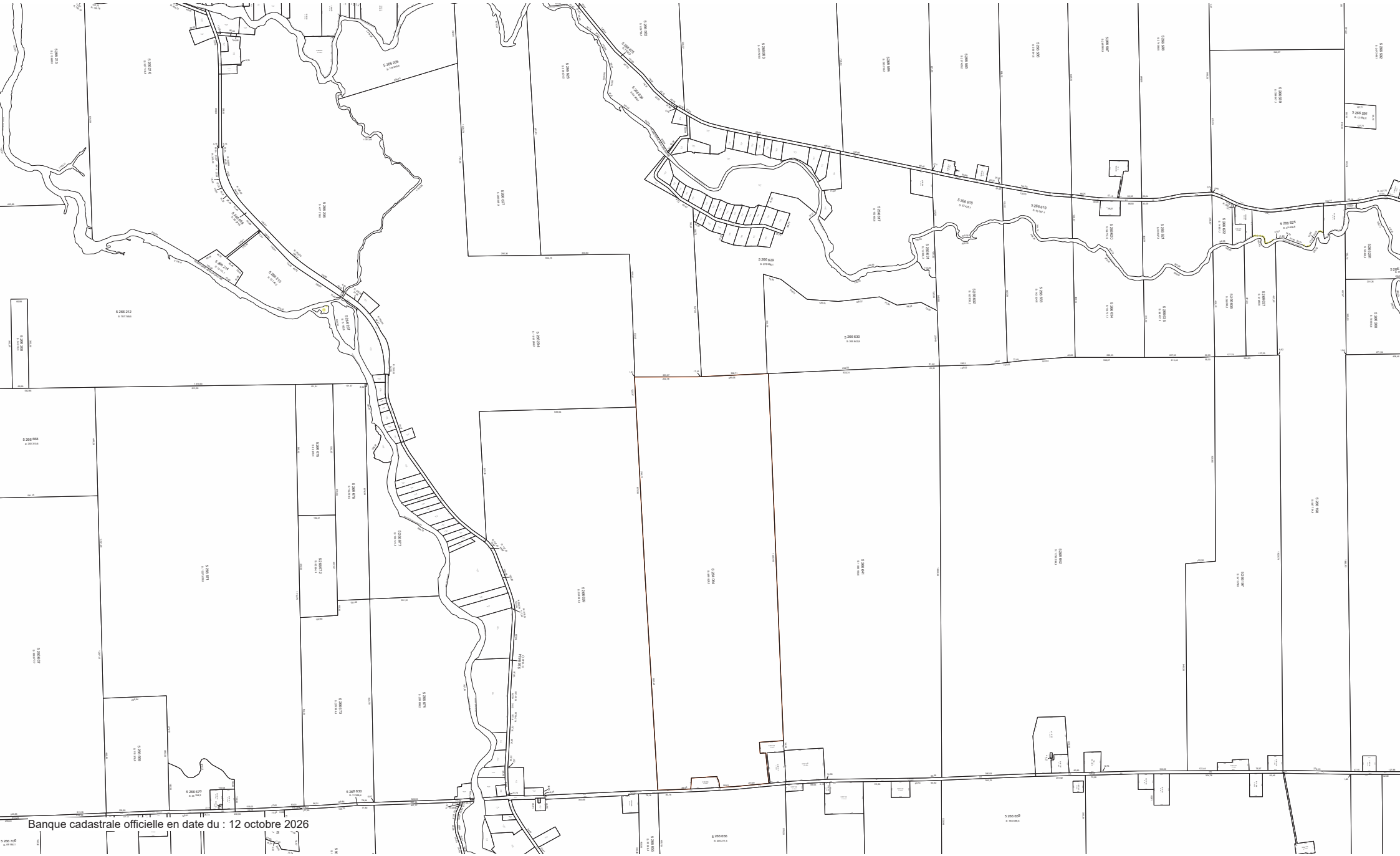

Banque cadastrale officielle en date du : 12 octobre 2026



Hinchinbrooke
1056, Chemin Brook
Hinchinbrooke, QC
4502645353

Date de mise à jour: 2026-09-01

Administratif

- Limite municipale
- Zone verte
- Limite administrative

Unité de voisinage

- Unité de voisinage

Unité d'évaluation

- Unité d'évaluation
- Flèche de renvoi
- 10.25 Mesure de frontage
- 54.25 Superficie totale
- 1111-11-1111 Immatriculation
- #124 Numéro civique

Matrice graphique

Projection: MTM Fuseau 8, Datum: SCRS NAD 83

Cadastre

- Lots
- Flèche de renvoi
- 10.25 Mes. de ligne de lot
- 54.25 Superficie de lot
- 2 222 222 Numéro de lot

Hydrographie

- Surfacique
- Linéaire

Carl Provencher B.A.A. É.A

Avis légal

Les renseignements cartographiques demeurent la propriété exclusive de l'organisme municipal. Ils ne peuvent être utilisés que pour la consultation. L'organisme municipal se dégage de toute responsabilité quant à la fiabilité, à l'exactitude et à la mise à jour des données cartographiques. Les données cadastrales font l'objet d'une autorisation écrite du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Imagerie gouvernementale lot 5267147

Date d'impression : 28 septembre 2026

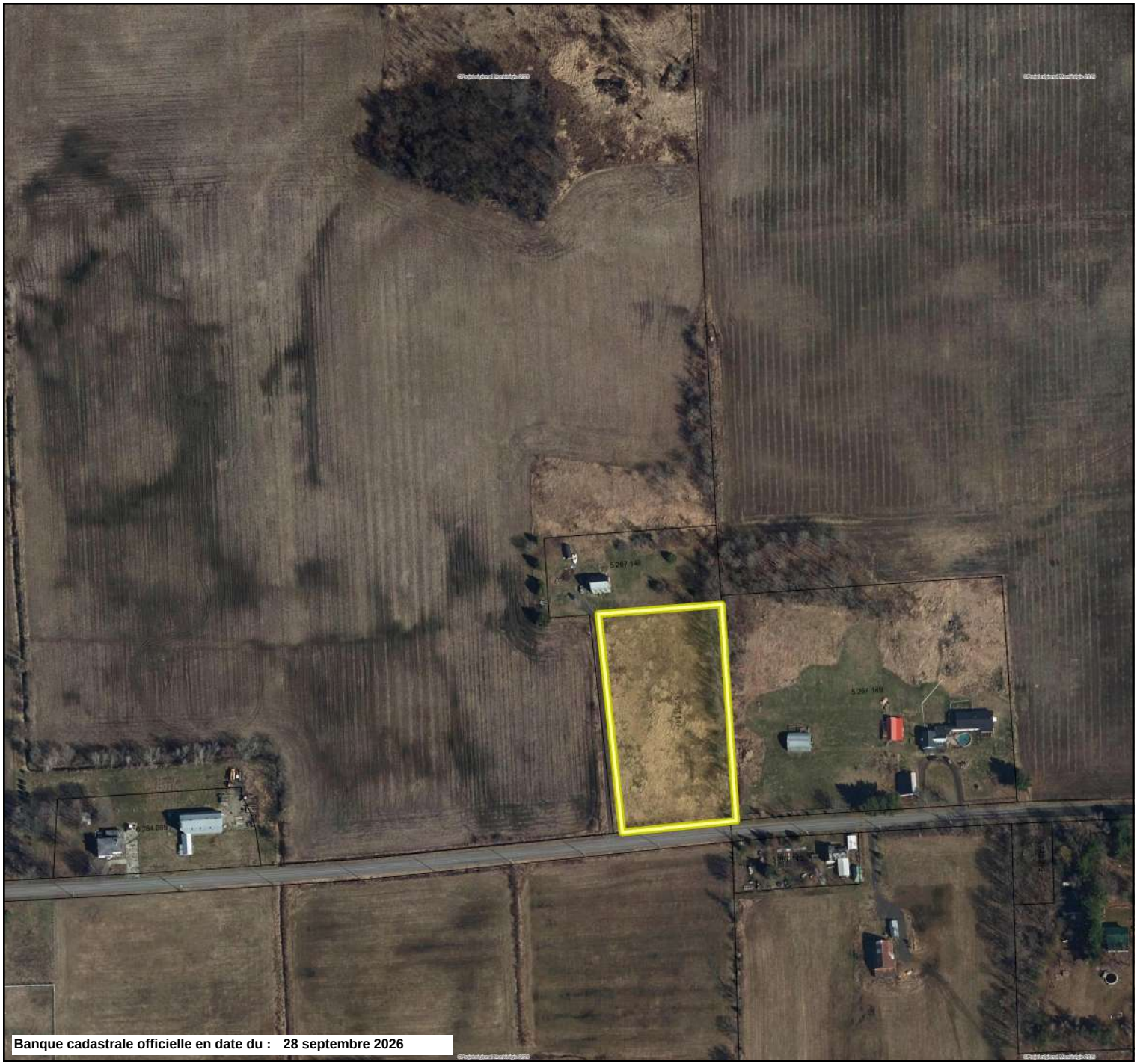

Banque cadastrale officielle en date du : 28 septembre 2026

Métadonnées

Projection cartographique :
WGS_1984_Web_Mercator_Auxiliary_Sphere

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Direction générale de l'arpentage et du cadastre

Note : Le présent document n'a aucune portée légale

© Gouvernement du Québec

Ressources naturelles et Forêts Québec

Imagerie gouvernementale lot 6284064

Date d'impression : 28 septembre 2026

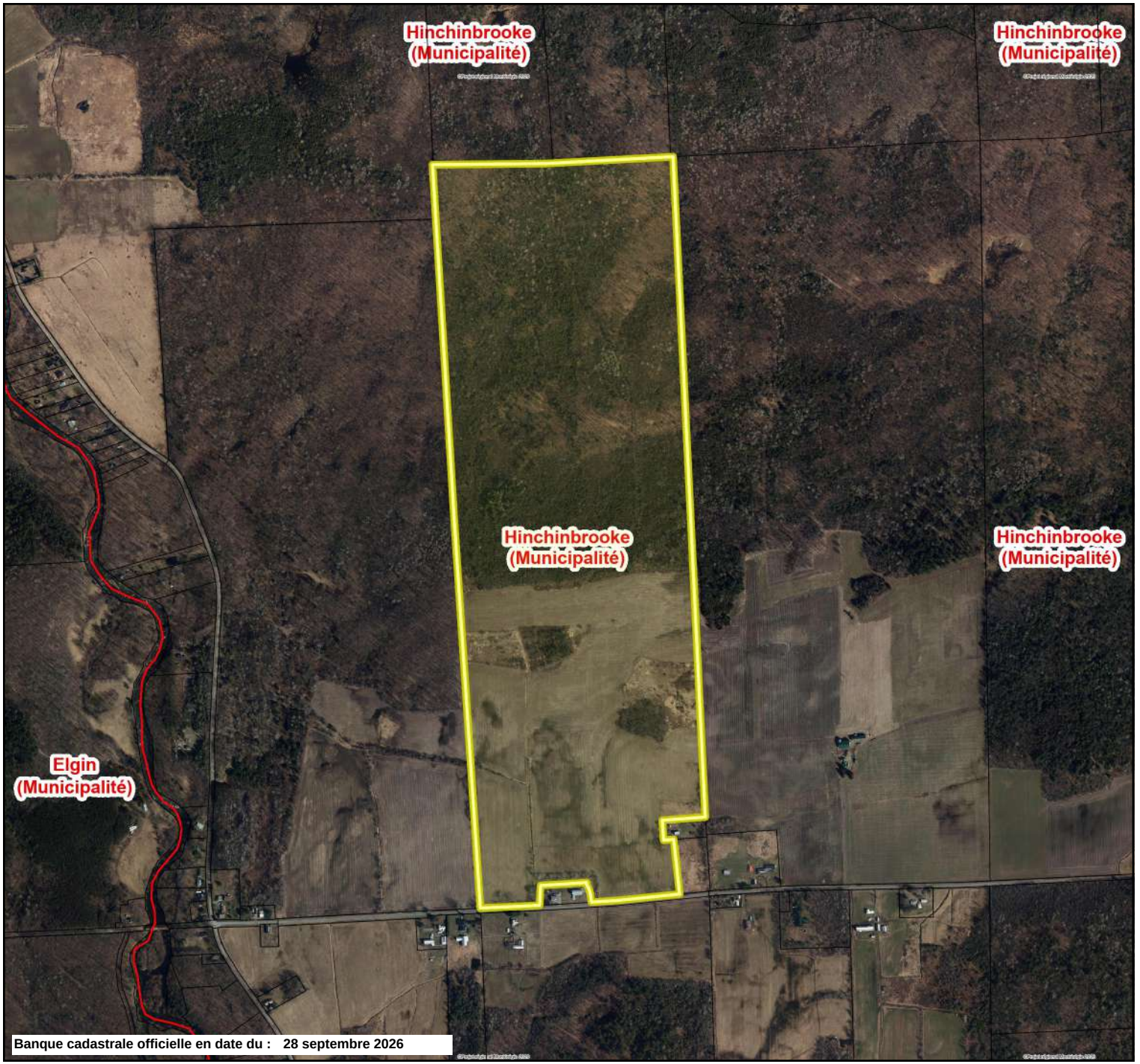

Métadonnées

Projection cartographique :
WGS_1984_Web_Mercator_Auxiliary_Sphere

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Direction générale de l'arpentage et du cadastre

Note : Le présent document n'a aucune portée légale

© Gouvernement du Québec

Ressources naturelles et Forêts
Québec

ArcGIS Web Map_Milieux humides 2

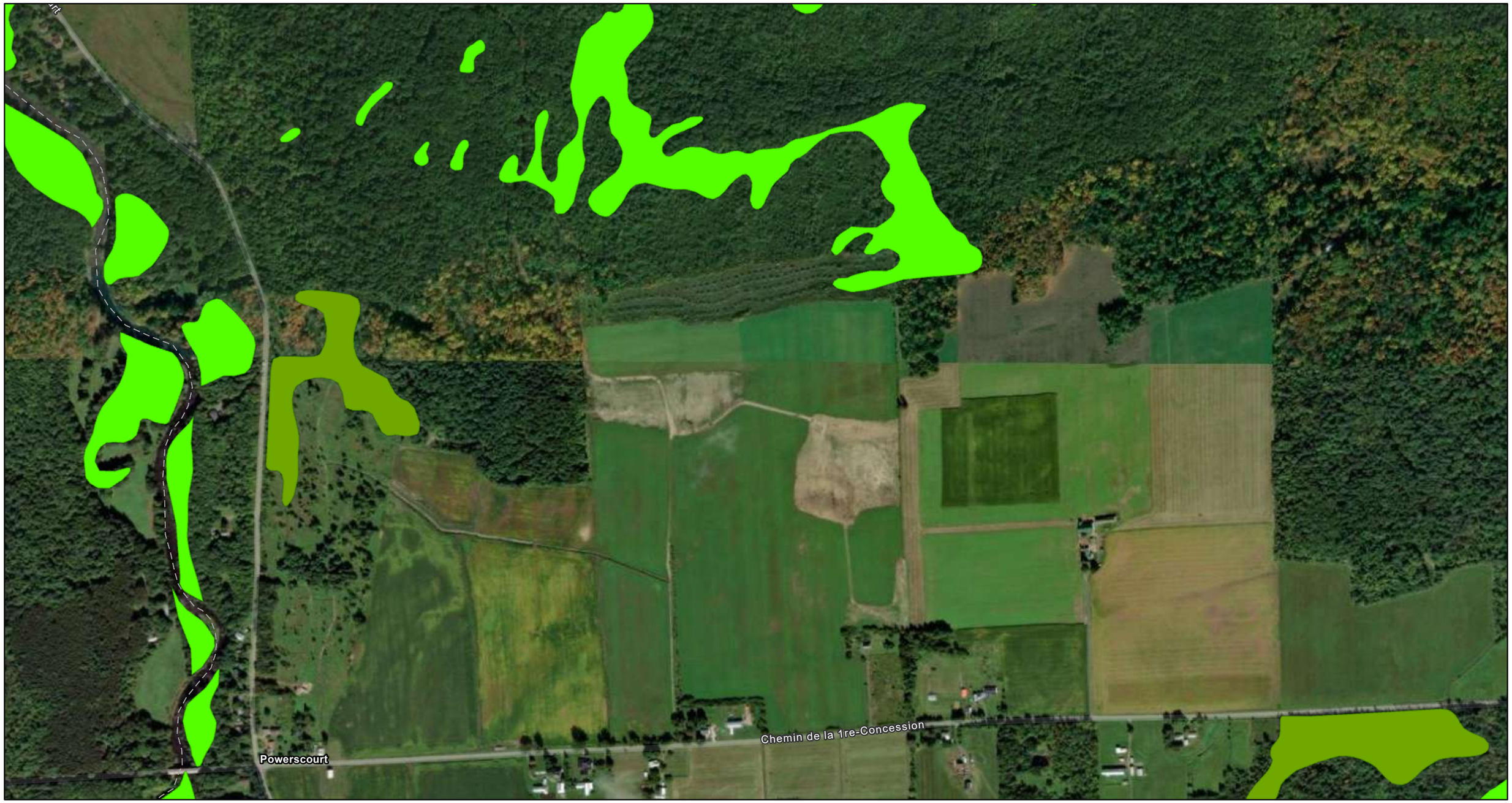

2026-09-28 10 h 01 min 22 s

1:9,120

Photo de milieux humides

- Survol
- Terrain
- Survol
- Terrain

Cartographie détaillée des MH_CIC

- Marécage
- Prairie humide
- Tourbière boisée

World Imagery

Low Resolution 15m Imagery

High Resolution 60cm Imagery

High Resolution 30cm Imagery

Citations

0 0.07 0.15 0.3 mi

0 0.13 0.25 0.5 km

Esri Canada, New York State, Vantor

Canards Illimités Canada

Lot 5267147

Cartographie Demeter - Potentiel des sols

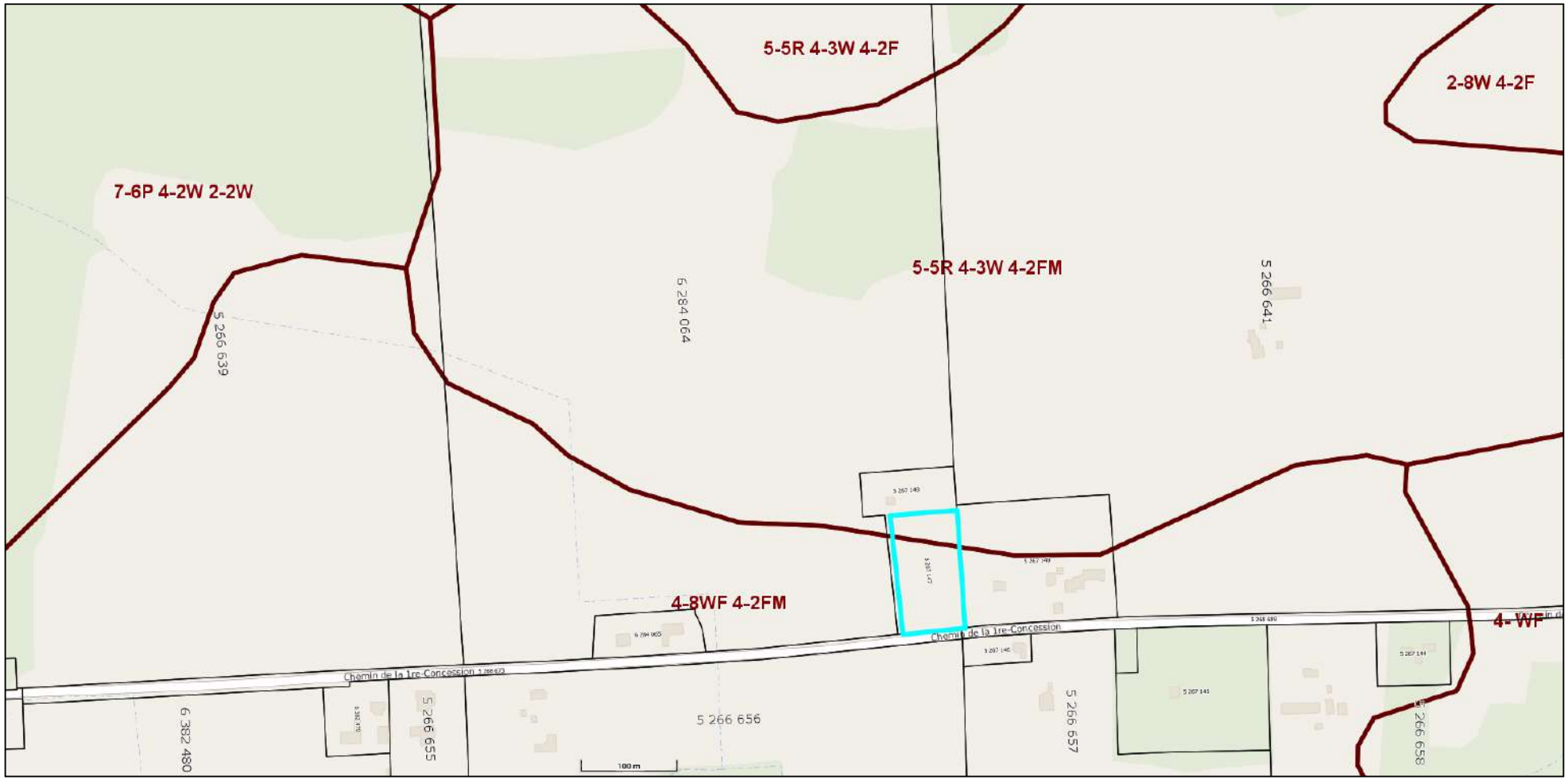

Échelle: ~ 1 / 4514

Lot 6284064

Cartographie Demeter - Potentiel des sols

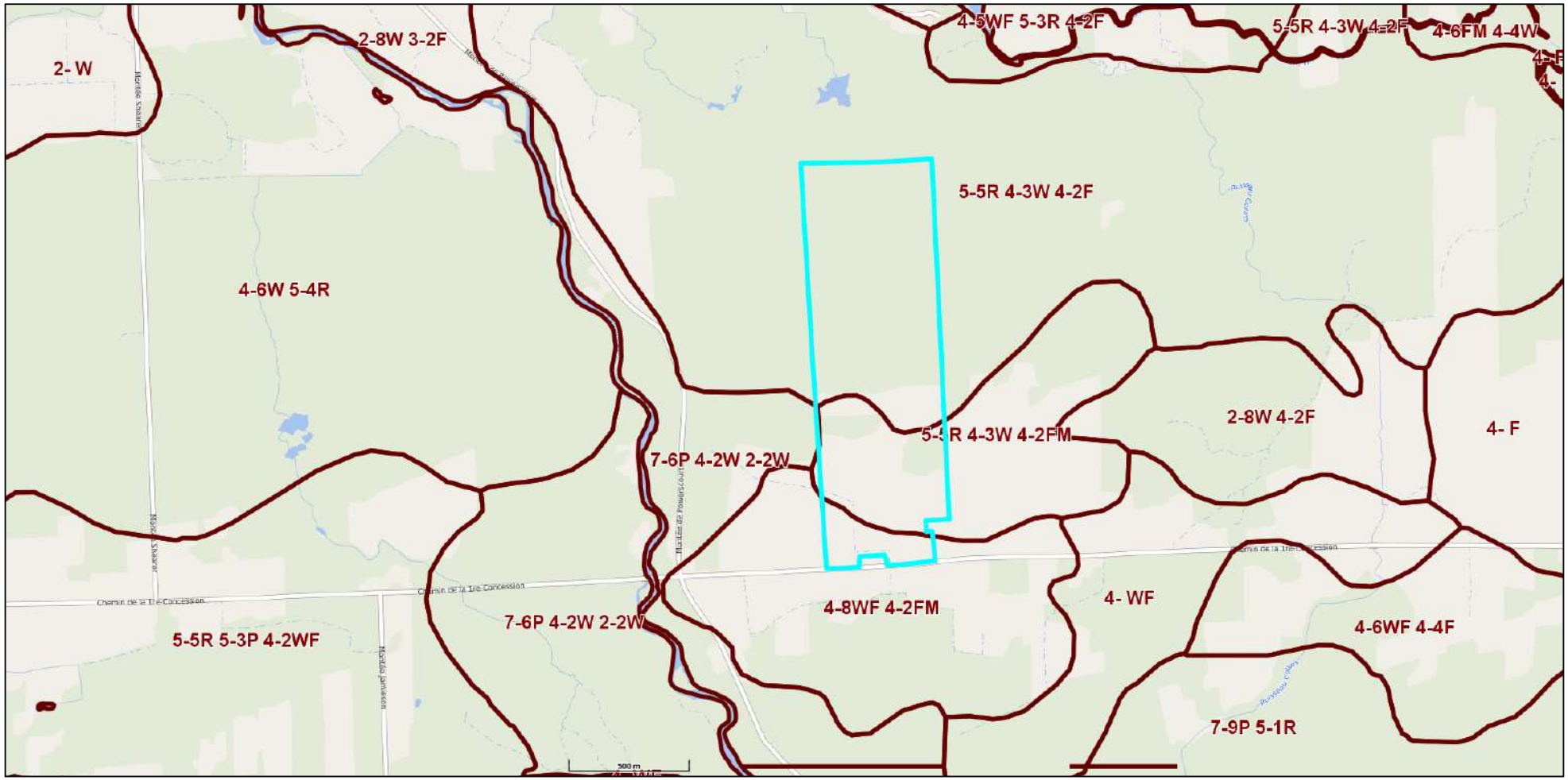

CADASTRE RENOVE - LOT

POTENTIEL DES SOLS ANNOTATION

POTENTIEL DES SOLS

Potentiel des sols

Commission de protection du territoire agricole Québec

Résumé des codes de classification du potentiel des sols
Inventaire des Terres du Canada

Pour obtenir le rapport no. 2 de l'Inventaire des Terres du Canada, cliquez sur ce lien : *Classification des sols selon leurs aptitudes à la production agricole*.

Autre liens :
Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA)
Agriculture et agroalimentaire Canada

Comment lire le résultat d'une recherche, voici deux exemples.

Résultat	Explication
2-W	Les classes sont représentées par le chiffre à gauche du tiret alors que les sous-classes (limitations) apparaissent à droite sous forme de majuscules. Dans cet exemple, nous avons un sol de classe 2 avec limitations dues à la surabondance d'eau
4-5WP 3-3F 3-2W	Les ensembles peuvent contenir plus d'une classe. Dans ce cas, le chiffre suivant le tiret indique la proportion dans laquelle cette classe est présente sur un total de 10. Dans cet exemple, nous avons 50% de sol de classe 4 avec limitations dues à la surabondance d'eau et de pierres, puis 30% de sol de classe 3 avec limitations dues à la faible fertilité et 20% de sol de classe 3 avec limitations dues à la surabondance d'eau.

Classe	Définition
1	**Les sols de la classe 1 ne comportent aucun facteur limitatif.**
	Les sols de la classe 1 sont plats ou à pente très douce, profonds, bien drainés à imparfaitement drainés et dotés d'une bonne capacité de rétention de l'eau. Ils sont faciles à maintenir en culture et en productivité, étant peu endommagés par l'érosion. Leur rendement est moyennement élevé à élevé, pour une vaste gamme de grandes cultures adaptées à la région.
2	**Les sols de la classe 2 présentent des limitations modérées qui réduisent la gamme des cultures possibles ou exigent l'application de mesures ordinaires de conservation.**
	Les sols de cette classe sont profonds et dotés d'une bonne capacité de rétention de l'eau. Les limitations à la culture sont d'intensité moyenne et les sols sont de gestion et de culture assez faciles. Leur rendement est moyennement élevé à élevé, pour une assez vaste gamme de grandes cultures adaptées à la région.
3	**Les sols de la classe 3 présentent des facteurs limitatifs assez sérieux qui réduisent la gamme des cultures possibles ou nécessitant des mesures particulières de conservation.**
	Les sols de cette classe comportent des limitations plus sérieuses que ceux de la deuxième classe, et les mesures de conservation et d'entretien qu'il faut leur appliquer sont d'exécution plus difficile. Si leur exploitation est bien organisée, leur rendement est moyennement ou assez élevé, pour une gamme plutôt vaste de grandes cultures adaptées à la région.

4	**Les sols de la classe 4 comportent des facteurs limitatifs très graves qui restreignent la gamme des cultures ou imposent des mesures spéciales de conservation ou encore présentent ces deux désavantages.**
	Les facteurs limitatifs des sols de la classe 4 réduisent le nombre de cultures possibles, diminuent le rendement des diverses cultures et, parfois, nuisent considérablement au succès des récoltes. Ces limitations peuvent retarder ou rendre plus difficile certains travaux agricoles tels que le labour, l'ensemencement et la récolte; elles peuvent nuire aussi à l'application et à la perpétuation des mesures de conservation. Le rendement des sols de cette classe s'échelonne de faible à moyen pour une gamme restreinte de cultures, mais il se peut qu'une récolte particulièrement bien adaptée procure un rendement plus élevé.
5	**Les sols de la classe 5 comportent des facteurs limitatifs très sérieux qui en restreignent l'exploitation à la culture de plantes fourragères vivaces, mais permettent l'exécution de travaux d'amélioration.**
	Les sols de la classe 5 comportent des facteurs de sol, de climat et autres, tellement limitatifs qu'ils ne sauraient se prêter à la production continue de récoltes annuelles de grande culture. Toutefois, ils peuvent être améliorés par l'usage judicieux de l'outillage agricole pour la production d'espèces indigènes ou domestiques de plantes fourragères vivaces. Les travaux d'amélioration qu'on peut y exécuter comprennent notamment le débroussaillement, la culture, l'ensemencement, la fertilisation des terres et la régularisation de l'humidité.
6	**Les sols de la classe 6 sont aptes uniquement à la culture de plantes fourragères vivaces, sans possibilité aucune d'y réaliser des travaux d'amélioration.**
	Les sols de cette classe comportent une certaine aptitude naturelle à la production continue de fourrage pour les animaux de ferme, mais aussi de graves limitations dues au sol, au climat ou à d'autres facteurs, lesquelles rendent impraticable la réalisation des travaux d'amélioration que l'on peut exécuter pour les sols de la cinquième classe. La sixième classe peut comprendre des sols dont la nature physique constitue un empêchement à l'exécution de travaux au moyen des machines agricoles, des sols qui ne répondent pas aux travaux d'amélioration, ou des sols comportant une brève saison de pâturage et où les commodités pour l'abreuvage du bétail sont insuffisantes. Même s'il est possible d'améliorer ces sols par l'ensemencement et la fertilisation soit à la main, soit en utilisant un avion, ces mesures ne sauraient modifier le classement.
7	**Les sols de la classe 7 n'offrent aucune possibilité pour la culture ou pour le pâturage permanent.**
	Les sols et les terrains de cette classe comportent des limitations si graves qu'ils ne sauraient se prêter à l'agriculture ni à l'établissement de pâturages permanents. Toutes les étendues classées (à l'exception des sols organiques), non comprises dans les six premières classes, devront entrer dans la présente classe. On doit y faire entrer aussi toutes les étendues d'eau trop petites pour apparaître sur les cartes.
O	**Sols organiques**
	Le classement interprétatif des sols selon leurs possibilités agricoles ne s'applique pas aux sols organiques, vu que, en général, l'insuffisance de données ayant trait aux régions dotées de tels sols ne permet pas de les juger sous ce rapport.

Sous-classe	Définition
C	**Climat défavorable**
	Cette sous-classe indique la présence d'un climat nettement défavorable à la production agricole, en regard d'un climat « médian », lequel comporte par définition, au cours de la saison de croissance, des températures suffisamment élevées pour faire mûrir les grandes cultures, ainsi qu'une précipitation annuelle suffisante pour permettre aux cultures de croître tous les ans au même emplacement sans qu'il y ait un risque grave de perdre la récolte en partie ou en entier.

D	**Structure indésirable et (ou) lente perméabilité du sol**
	Cette sous-classe s'emploie dans le cas de sols difficiles à labourer, ou qui absorbent l'eau très lentement, ou dans lesquels la zone d'enracinement est limitée en profondeur par d'autres facteurs que la présence d'une nappe phréatique élevée ou de roc solide.
E	**Érosion**
	Cette sous-classe comprend les sols où les dommages infligés par l'érosion constituent une limitation à la culture. On évalue les dommages selon la perte de rendement des sols et les difficultés éprouvées à cultiver des terrains ravinés.
F	**Basse fertilité**
	Cette sous-classe dénote des sols peu fertiles ou très difficiles à améliorer, mais pouvant être remis en valeur grâce à l'emploi judicieux d'engrais et d'amendements. Cette limitation peut être attribuable à une carence de substances nutritives des plantes, à la forte acidité ou alcalinité du sol, à une faible capacité d'échange, à une forte teneur en carbonate ou à la présence de composés toxiques.
I	**Inondations causées par des cours d'eau ou des lacs**
	Cette sous-classe comprend des sols exposés aux inondations, lesquelles causent des dégâts aux récoltes ou imposent des limitations à la culture.
M	**Manque d'humidité**
	Cette sous-classe représente des sols où les récoltes sont affectées par la sécheresse du sol en raison des particularités inhérentes à ce dernier. Ces sols sont généralement dotés d'une faible capacité de rétention de l'eau.
N	**Salinité**
	Cette sous-classe comprend des sols où la teneur en sels solubles est suffisamment élevée pour affecter la croissance des cultures ou pour diminuer la diversité des récoltes qui peuvent y pousser. De tels sols appartiennent au mieux à la troisième classe.
P	**Sols pierreux**
	Cette sous-classe comporte des sols assez pierreux pour qu'ils puissent gêner sensiblement les labours, les semailles et la récolte. Les sols pierreux sont ordinairement moins productifs que des sols semblables, mais non pierreux.
R	**Roc solide**
	Cette sous-classe s'entend des sols où la présence de la roche solide près de la surface en restreint l'usage pour la culture. Le roc solide gisant à plus de trois pieds de profondeur n'est pas jugé nuisible à l'agriculture, sauf dans les terrains irrigués où une couche plus profonde de sol sur le roc est souhaitable.
S	**Caractères défavorables des sols**
	Sur les cartes des possibilités agricoles à l'échelle de 1 : 250 000, la sous-classe « S » est employée pour remplacer, individuellement ou collectivement, les sous-classes « D », « F », « M » et « N ». Sur les cartes à plus grande échelle, « S » peut aussi être utilisé pour désigner collectivement deux ou plus de ces quatre sous-classes.
T	**Relief**
	Cette sous-classe se rattache aux sols où le relief constitue une limitation à la culture. La dénivellation ainsi que la fréquence ou le mode de disposition des pentes en diverses directions sont d'importants facteurs qui entraînent l'accroissement des frais de production agricole en regard d'un terrain plat, abaissent l'uniformité de croissance, retardent la maturation des récoltes et accroissent le danger d'érosion pluviale.
W	**Surabondance d'eau**
	Cette sous-classe se compose de sols où la surabondance d'eau, de provenance autre que les crues, constitue une importante limitation à la culture. Ce surplus d'eau peut être attribuable au drainage impropre des sols, à la présence d'une nappe phréatique à faible profondeur, à l'infiltration ou au ruissellement d'eau provenant des environs.
X	**Effet cumulatif de plusieurs désavantages mineurs**
	La sous-classe « X » comprend des sols qui offrent une restriction modérée résultant de l'effet cumulatif de plusieurs désavantages qui, pris individuellement, ne sont pas assez sérieux pour motiver un déclassement.

du producteur forestier : *Propriété N° : 01* *2021*

PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER



Identification du producteur forestier

Nom:

' du producteur forestier : *Propriété N° : 01*

nformations

Langue de correspondance :

Français ☒ Anglais ☐ Date de naissance : Année/Mois/Jour

Propriétaire d'une forêt privée d'au moins 800 hectares d'un seul tenant :

Oui ☐ Non ☒

Propriété indivise ☐ Société ☐ Fiducie ☐ Compagnie ☒ Coopérative ☐ Municipalité ☐

No d'entreprise (NEQ) :

Code de la Région administrative ,Unité d'aménagement et agence : 16-632-161

1. Localisation de la superficie forestière

N° du plan d'aménagement : 16632-2421-1033-21101

Municipalité régionale de comté (MRC) :	Le Haut St-Laurent	Code :	690
Municipalité :	Hinchinbrooke	Code :	69045
Cadastre :	Hinchinbrooke	Code :	1034
Rang :	Rang 2	Code :	02

Unité d'évaluation	N° du lot Réforme	Zone Verte ou blanche	Superficie à vocation forestière (ha)	Superficie Totale (ha)
5386-63-3138	6 284 065	Verte	0.0	0.5
	6 284 064	Verte	46.9	87.0
	5 267 147	Verte	0.0	0.8
			Total :	88.3

1.1 Objectifs du producteur forestier

N° du producteur forestier : *Propriété N° : 01* *2021*

3a- Description de la forêt / Données forestières *

Numéro du peuplement	Type de peuplement	Essences principales	Superficie Approximative (ha)	Classe de Densité **	Hauteur moyenne (m)	Classe d'âge (ans)
1	Cédrière	Cèdre Pin blanc Orme américain Peuplier faux-tremble	9.2	A	7-17	50-70
2	Milieux humides	Frêne de Pennsylvanie Érable rouge Frêne noir Orme américain Bouleau jaune Cèdre Peuplier baumier	6.3	B-C	7-17	20-70
3	Érablière	Érable à sucre Pruche canadienne Cèdre	4.2	B	17-22	inéquienne
4	Feuillus sur site humide	Frêne de Pennsylvanie Frêne noir Peuplier faux-tremble Bouleau jaune Érable rouge Orme américain	2.9	B	12-17	20-70
5	Érablière argentée	Érable argenté Frêne de Pennsylvanie	1.3	B-C	12-22	50-70
6	Érablière	Érable à sucre Hêtre américain Frêne américain Caryer cordiforme Ostryer de Virginie	3.8	A	17-22	inéquienne
7	Prucheraie à érable	Pruche canadienne Érable à sucre Cèdre Caryer cordiforme Ostryer de Virginie Érable rouge	3.9	A	12-22	inéquienne

2- Description de la forêt / Cartographie

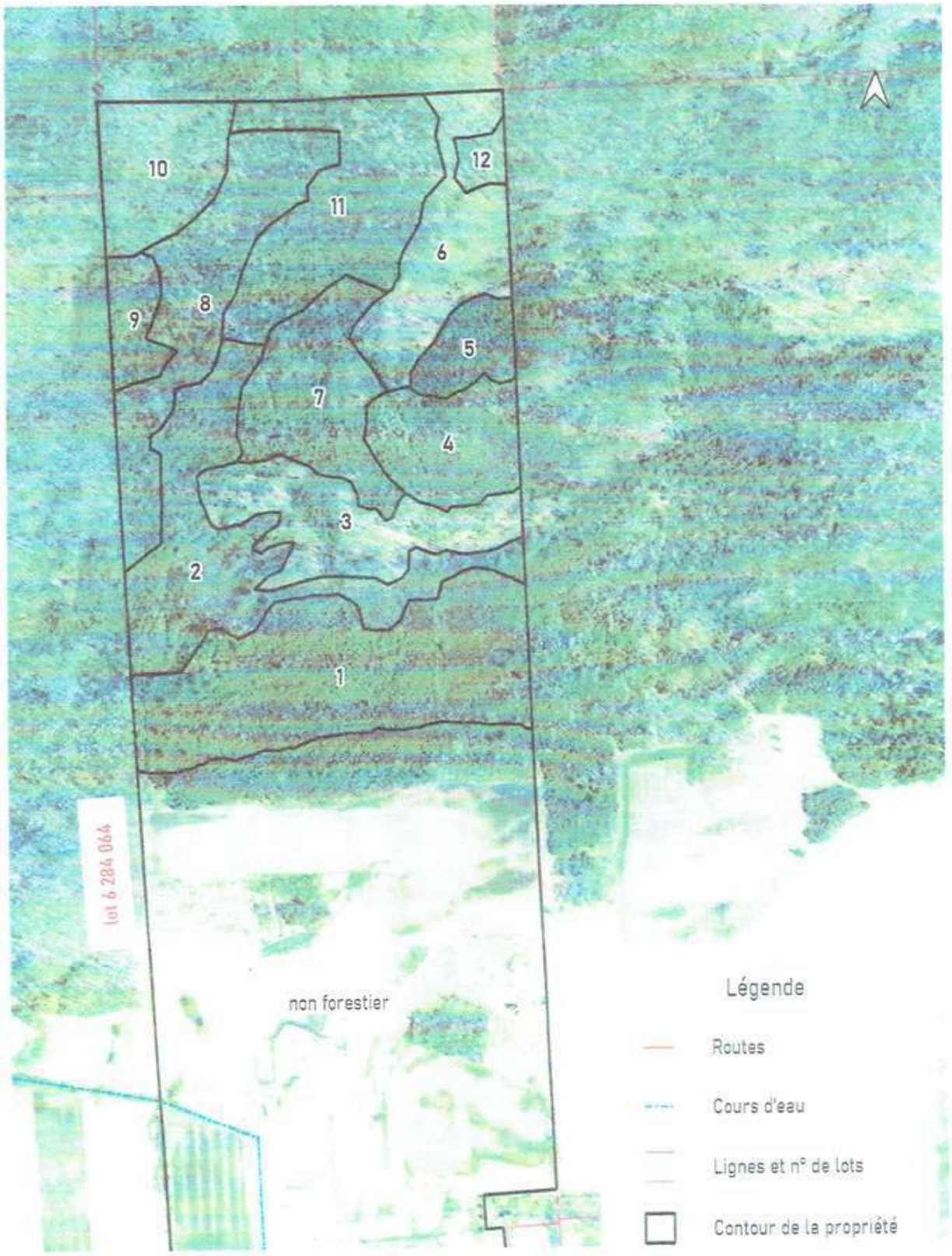

N° du producteur forestier : *Propriété N° : 01* *2021*

3b- Description de la forêt / Données forestières *

Numéro du peuplement	Type de peuplement	Essences principales	Superficie Approximative (ha)	Classe de Densité **	Hauteur moyenne (m)	Classe d'âge (ans)
9	Mélangé sur site humide	Pruche canadienne Frêne de Pennsylvanie Érable rouge Bouleau jaune Cèdre	1.1	B	7-17	inéquienne
10	Feuillus tolérants	Caryer cordiforme Peuplier faux-tremble Érable à sucre Ostryer de Virginie Peuplier à grandes dents Pruche canadienne	3.0	B	12-22	inéquienne
11	Mélangé à feuillus indéterminés	Pruche canadienne Bouleau jaune Peuplier faux-tremble Frêne Érable à sucre Orme américain	5.5	B	12-22	inéquienne
12	Jeunes feuillus	Érable à sucre Hêtre américain Caryer cordiforme Frêne Ostryer de Virginie	0.5	A	12-17	inéquienne

N° du producteur forestier : *Propriété N° : 01* *2021*

4- Travaux forestiers de mise en valeur

N° du peuplement	Type de peuplement	Travaux	Envergure (ha)	Note *
1	Cédrière	Coupe progressive de régénération	9.2	3
2	Milieux humides	Coupe d'assainissement	6.3	3
3	Érablière	Coupe de jardinage	4.2	2
4	Feuillus sur site humide	Coupe d'assainissement	2.9	3
5	Érablière argentée	Coupe d'assainissement	1.3	3
6	Érablière	Coupe de jardinage	3.8	2
7	Prucheraie à érable	Coupe de jardinage	3.9	2
8	Prucheraie à érable	Coupe de jardinage	5.2	2
9	Mélangé sur site humide	Coupe d'assainissement	1.1	3
10	Feuillus tolérants	Coupe de jardinage	3.0	2
11	Mélangé à feuillus indéterminés	Coupe de jardinage	5.5	2
12	Jeunes feuillus	Coupe d'amélioration	0.5	3

5- Présence d'éléments sensibles dans votre paysage forestier

Certaines plantes, animaux ou sites de votre propriété peuvent être particulièrement sensibles aux perturbations. Leur rareté dans nos écosystèmes forestiers ou leur importance pour le maintien de la biodiversité demande que vous leur portiez une attention particulière lors de vos interventions en forêt.

Les milieux humides, les écosystèmes forestiers exceptionnels, les espèces floristiques et fauniques vulnérables ou menacées de disparition sont des exemples d'éléments sensibles présents dans notre paysage forestier. Plusieurs de ces éléments sensibles sont officiellement reconnus et répertoriés par divers organismes environnementaux.

Voici ceux que l'on retrouve sur votre propriété.

5.1 Milieux humides

Les milieux humides sont une importante réserve pour la biodiversité. Ils représentent des zones d'alimentation, de reproduction et de refuge pour de nombreuses espèces animales. Il importe de leur porter une attention particulière lors de vos interventions en forêt.

Selon la Cartographie détaillée des milieux humides pour le territoire de la Montérégie et le bassin versant de la rivière Yamaska, 2013, Canard Illimités Canada, on retrouve deux milieux humides sur votre propriété, se sont des marécages.

Le premier marécage se retrouve dans les peuplements 4 et 5. Le niveau de confiance pour sa délimitation et son identification est jugé comme bon. Cette information a été validée sur le terrain.

Le premier marécage se retrouve dans les peuplements 1, 2 et 8. Le niveau de confiance pour sa délimitation et son identification est jugé comme bon. Cette information a été validée sur le terrain.

Marécage –Milieu humide souvent riverain, inondé de manière saisonnière lors des crues, ou caractérisé par une nappe phréatique élevée. On trouve également des marécages isolés qui sont humides de par leur situation topographique ou alimentés par des résurgences de la nappe phréatique. Ces milieux sont dominés par une végétation ligneuse, arbustive et arborescente, dont le couvert[3] est supérieur à 25 % de la superficie totale. Le sol minéral présente un mauvais drainage.



Définition Référence : Mise à jour de la cartographie détaillée des milieux humides pour le territoire de la Montérégie et le bassin versant de la rivière Yamaska, Rapport technique, Mars 2013

Dans une optique de maintien de la qualité de l'environnement tous travaux pouvant perturber les milieux humides sont assujettis à l'obtention préalable d'un certificat d'autorisation du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Les travaux décrits dans ce plan d'aménagement ont un effet négligeable sur les milieux humides, ils sont exemptés d'une autorisation Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). (Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), (REAFIE). Article 345.

6- Éléments sensibles / Cartographie

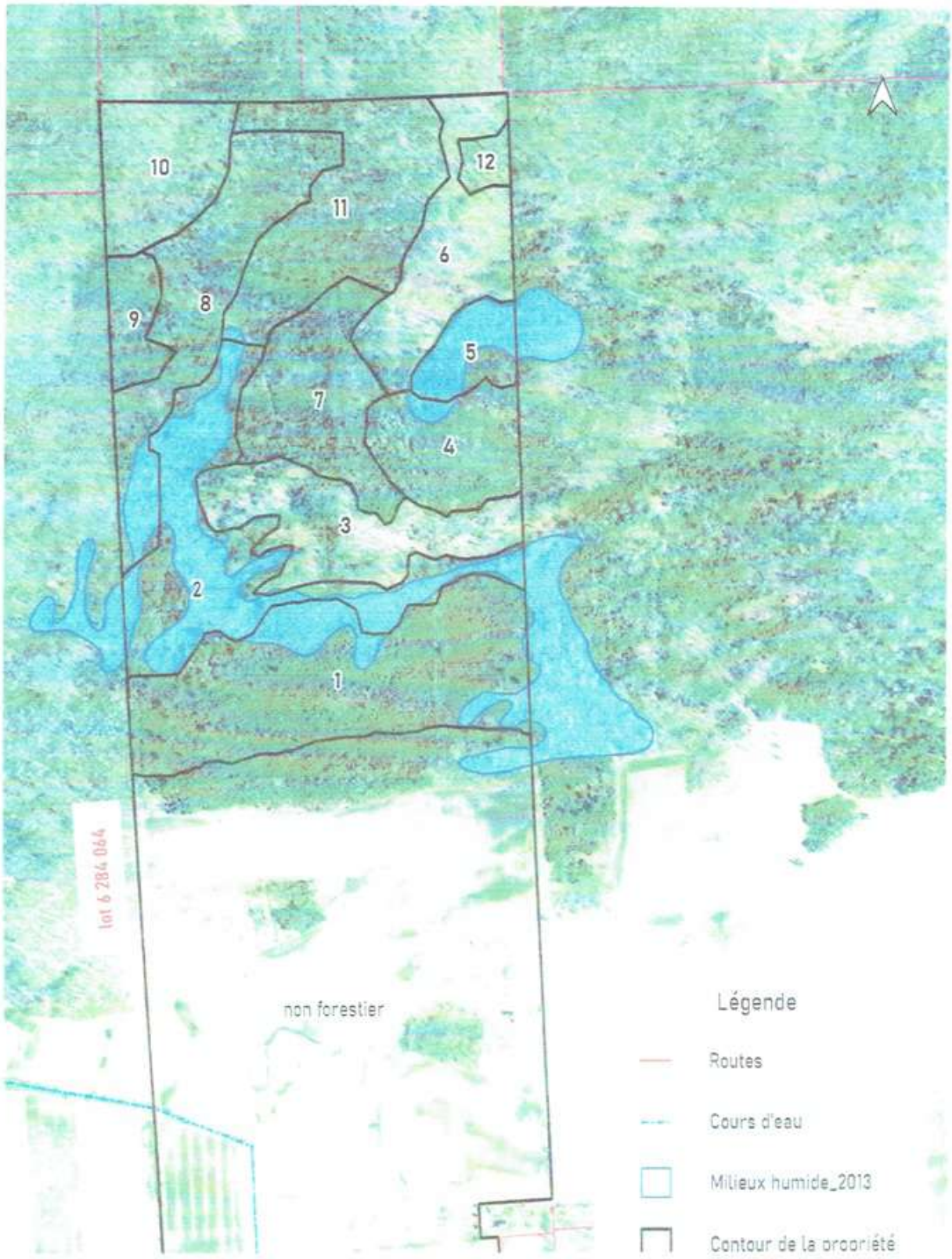

7- Déclaration et consentement

7.1 Déclaration de reconnaissance

☒ Je consens à ce que les renseignements fournis sur ce document soient utilisés par le mandataire du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs aux fins d'analyse de ma demande d'enregistrement des superficies à vocation forestière et de délivrance d'un certificat de producteur forestier ainsi que pour toutes les communications nécessaires au suivi de mon dossier.

☒ Je consens à fournir au mandataire du Ministère tout document essentiel à l'analyse de mon dossier pour l'enregistrement de mes superficies à vocation forestière et à ma reconnaissance en tant que producteur forestier.

☒ Je consens à joindre au présent document une copie des comptes de taxes municipales se rapportant aux superficies à enregistrer. Par ailleurs, je joins à ma demande un chèque fait à l'ordre du Bureau d'enregistrement acquittant les droits d'enregistrement.

☐ À titre de propriétaire d'une forêt privée d'au moins 800 hectares d'un seul tenant, j'atteste être membre en règle d'un organisme de protection contre le feu.

7.2 Consentement à utilisation des renseignements personnels

☒ Je consens à ce que les renseignements fournis sur ce document soient transmis à l'agence régionale de mise en valeur des forêts privées concernée ainsi qu'aux personnes mandatées par celle-ci ou par le Ministère pour élaborer ou mettre en oeuvre les différents programmes destinés aux producteurs forestiers reconnus. À défaut de consentir, je suis conscient que l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées concernée ne pourra traiter ma demande tant que je n'aurai pas donné une autorisation écrite à cet effet.

☒ Je consens à ce que le Syndicat ou l'Office de producteurs de bois ou l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées responsable de mon dossier utilise les renseignements personnels concernant mon nom et mon adresse pour me proposer divers produits liés au transfert de connaissances (notion qui englobe l'information et la formation) en regard de la protection et de la mise en valeur des forêts privées.

☒ Je consens à ce que le Bureau d'enregistrement communique directement avec mon conseiller forestier, dans le cas où une information est manquante ou une précision est nécessaire.

Signature du propriétaire : _____

Date : _____

8- Acceptation et signature

Les travaux inscrits dans ce plan d'aménagement forestier visent à aider le propriétaire à prendre les décisions qui lui permettent de mettre en valeur sa propriété. La réalisation de ces travaux n'est toutefois pas obligatoire. Cependant, des données supplémentaires peuvent s'avérer nécessaires avant de procéder à leur réalisation. Il est recommandé au propriétaire forestier :

* de consulter un conseiller forestier et de vérifier la réglementation municipale applicable avant d'entreprendre des travaux ;
* de noter les interventions réalisées sur la propriété;
* de réaliser des activités qui ne vont pas à l'encontre de son plan d'aménagement.

Je reconnais avoir pris connaissance de mon plan d'aménagement forestier et je comprends l'importance de recourir à des pratiques forestières appropriées et de réaliser des activités qui ne vont pas à l'encontre de mon plan.

Signature du propriétaire ou du représentant autorisé Date

J'ai élaboré un plan d'aménagement forestier pour la propriété ci haut mentionnée. Ce plan est valide pour une période de dix ans à partir de la date de signature par le propriétaire soit jusqu'au 30 sept. 2031
(inscrire la date et l'année)

Je certifie que ce plan d'aménagement forestier est conforme aux règlements de l'Agence forestière de la Montérégie.

Signature de l'ingénieur forestier

30 sept 2021
Date

Coordonnées du conseiller forestier

René Dulude Ingénieur forestier
1287 Ch. Gore, Hinchinbrooke, QC, J0S 1H0
450-264-6137
r.dulude.ingf@gmail.com
N° de permis de l'OIFQ : 87-040

Section réservée au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou aux personnes mandatées par celui-ci

Plan d'érablière

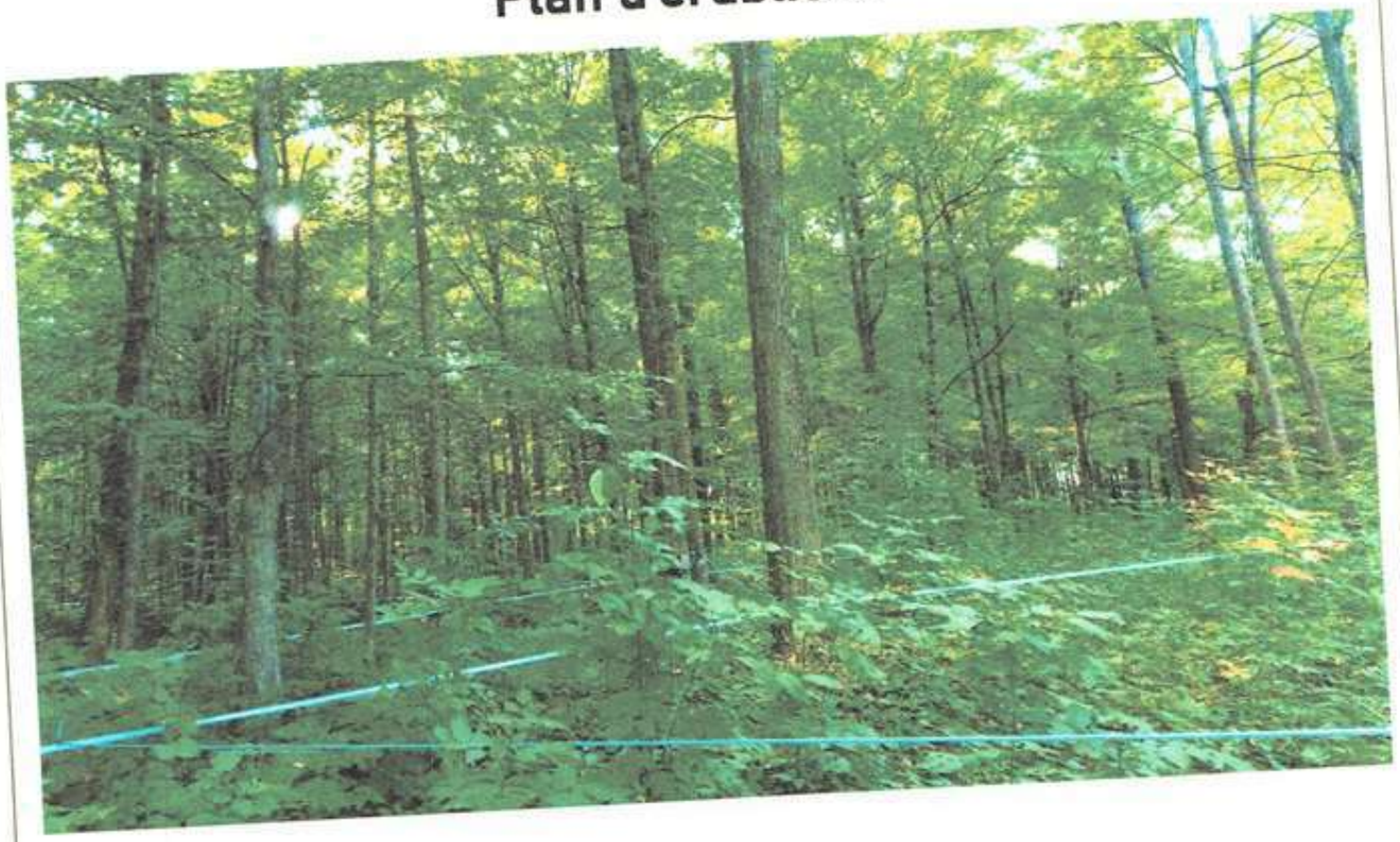

Identification du producteur

Nom:

Adresse postale :

Représentant autorisé :

Téléphone :

Courriel :

Le potentiel acéricole est évalué en fonction du nombre d'entailles. Le nombre d'entaille par érable est celui reconnu par la Fédération des producteurs acéricoles du Québec.
Voir tableau ci-bas

Diamètre de l'érable en cm	Nombre d'entaille
10-18	0
20-38	1
40-58	2
60-78	3
80+	4

Le diamètre est mesuré à hauteur de poitrine.
Pour établir le potentiel acéricole 18 parcelles échantillons de 1/25 hectare ont été distribuées aléatoirement sur l'ensemble de la zone exploitable.

1- Localisation des érablières

Municipalité régionale de comté (MRC) : Le Haut St-Laurent

Municipalité : Hinchinbrooke
Cadastre : Hinchinbrooke

	Non Entaillée	Rang	Lot	Propriétaire
Section 1	☒	Rang 2	6 284 064	

2- Localisation cadastrale

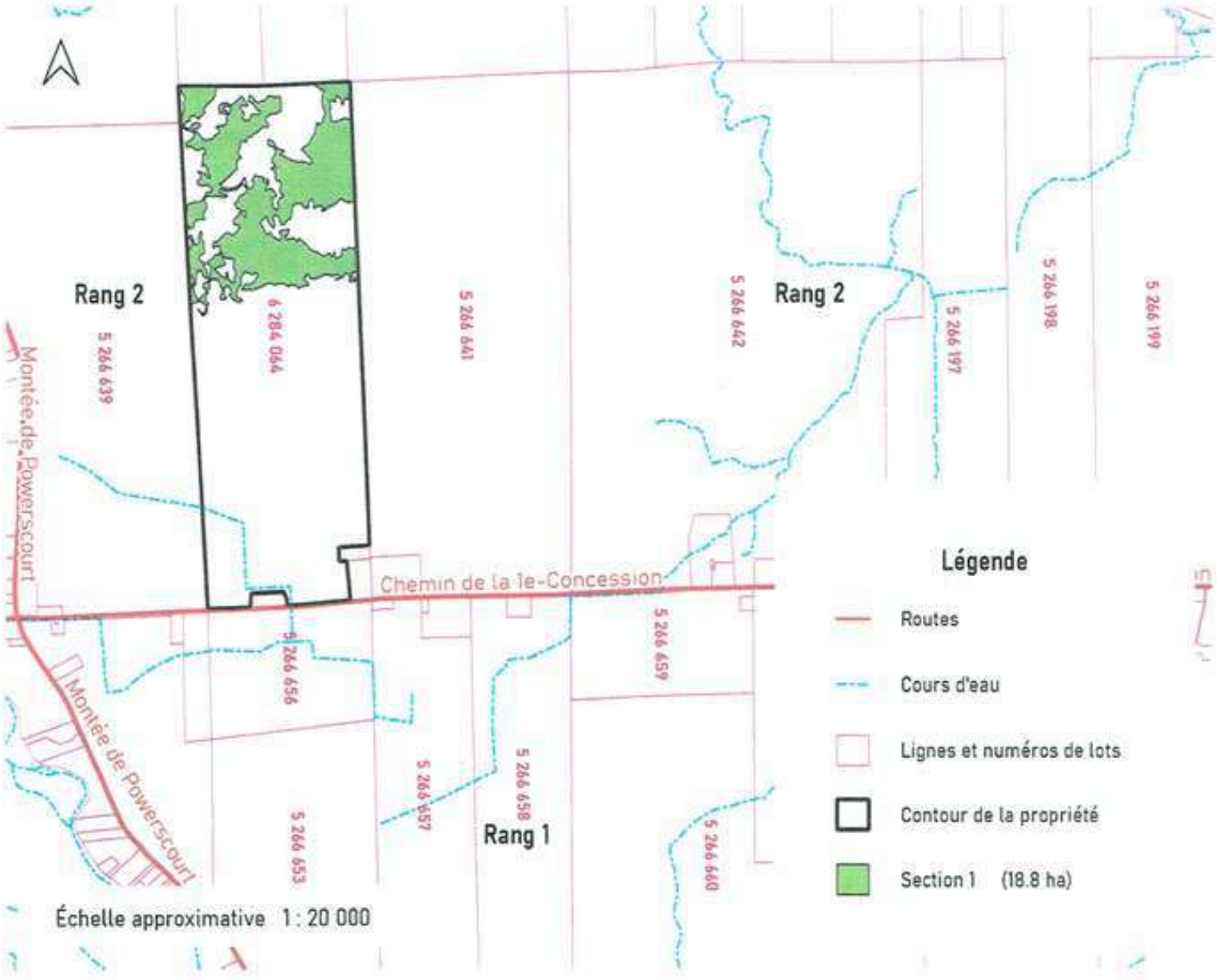

3- Carte des érablières

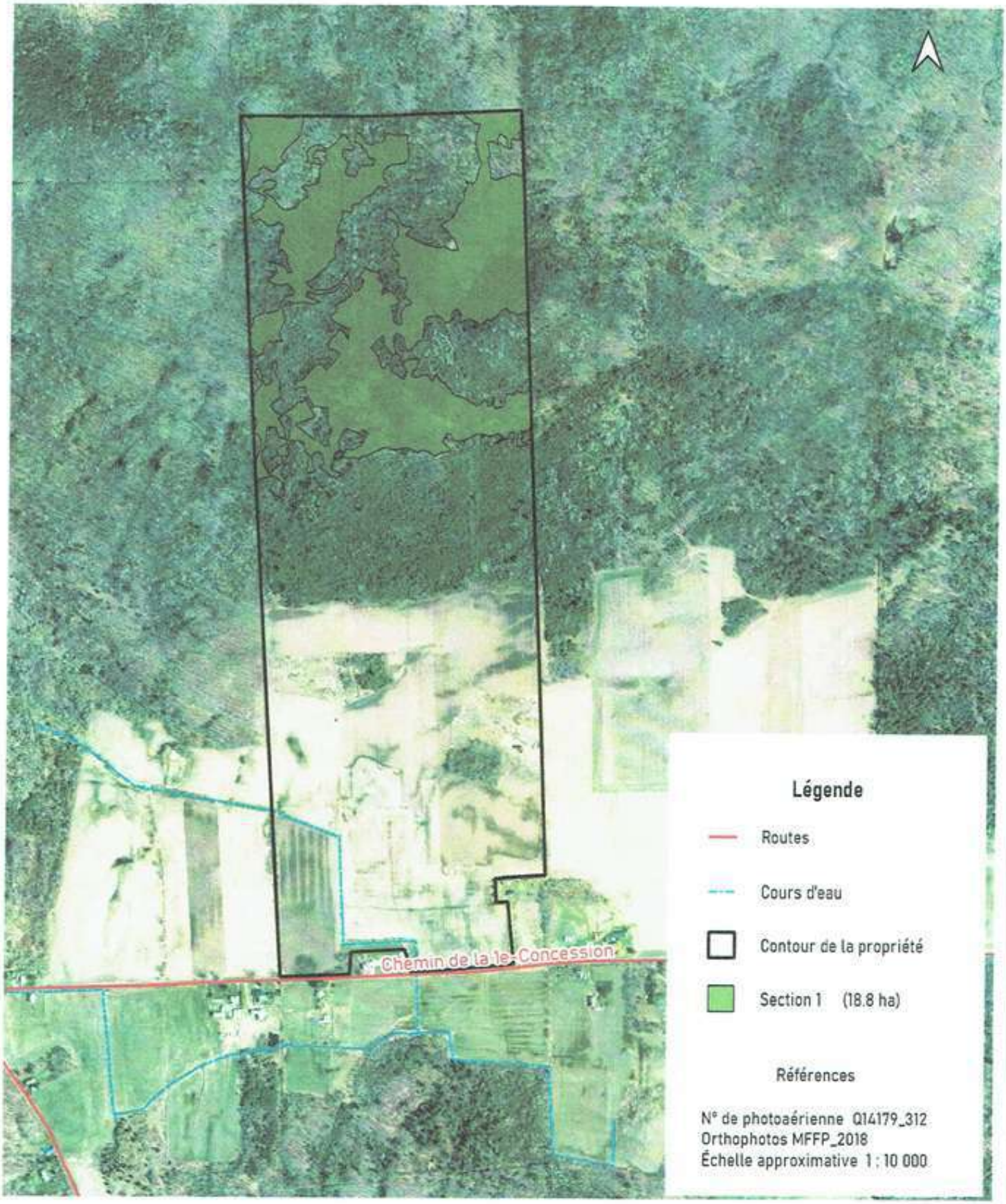

4- Plan de sondage

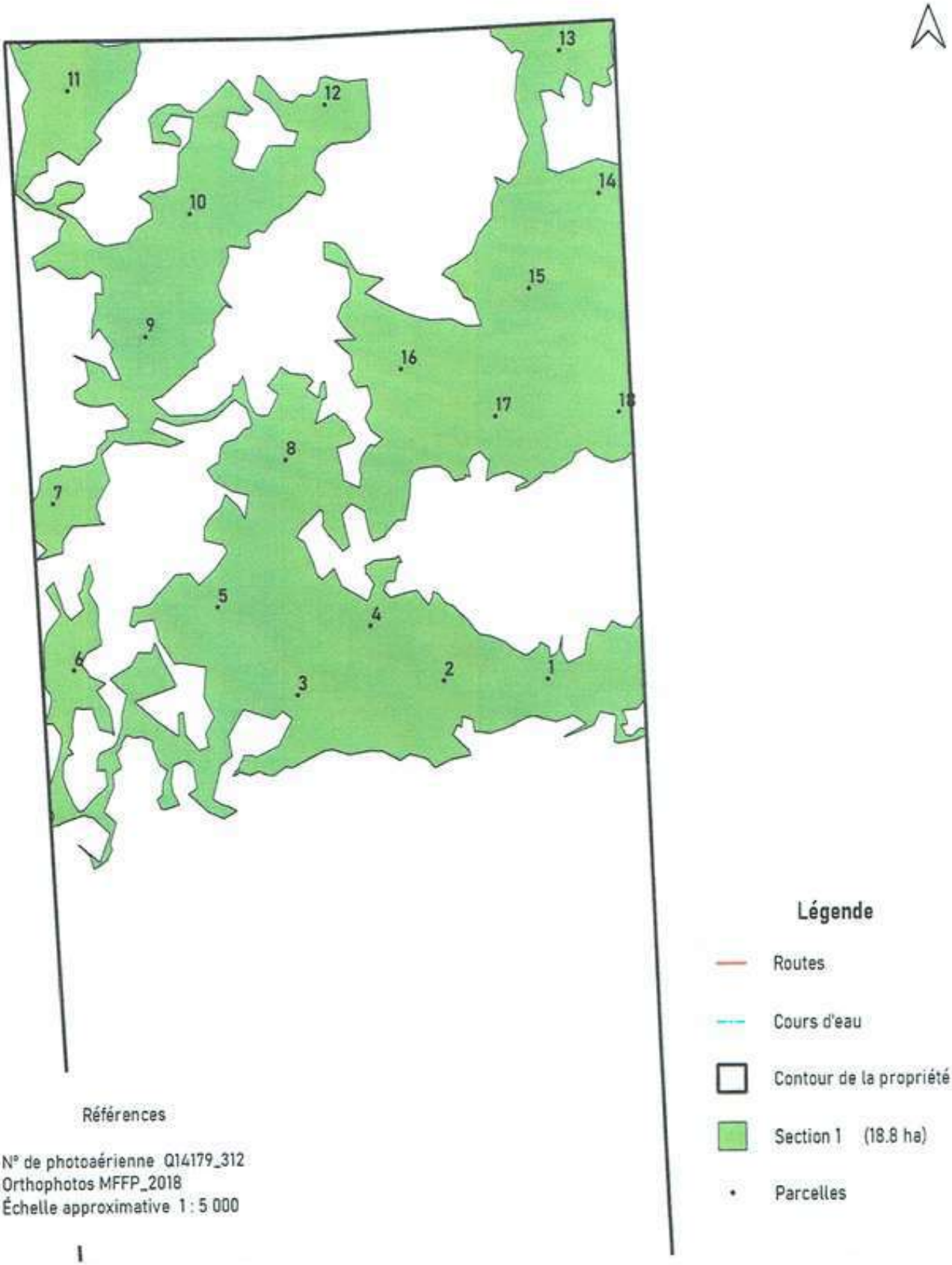

Références

N° de photoaérienne Q14179_312
Orthophotos MFFP_2018
Échelle approximative 1 : 5 000

Légende

- Routes
- Cours d'eau
- Contour de la propriété
- Section 1 (18.8 ha)
- Parcelles

5- Résultats

Section 1

Superficie: 18.8 ha
Nombre d'entailles potentielles: 4 324 (230/ha)

Signé le : 30 sept. 2021

René Dulude Ingénieur forestier
1287 Chemin Gore, Hinchinbrooke, QC, J0S 1H0
450-264-6137
r.dulude.ingf@gmail.com
Numéro de permis de l'OIFQ : 87-060

Annexe: Compilation du nombre d'entailles potentielles par parcelle

Section 1

Michel Bonnier

Superficie 18.8 ha

Diamètre	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9	P10	P11	P12	P13	P14	P15	P16	P17	P18	Total	Totalha
10																				
12																				
14																				
16																				
18																				
20	2	4		2	1			3			3	1		4	4	4	1	2	31	43
22	1	1	1	1			1	2	3	1	2	1	2	3	2	1		1	23	32
24	4			2		2	3	1	3	1	1	1		2		1		2	23	32
26	2	2		3		1	1	1	1	1			2	2	2	3	3	3	27	38
28	1	1	1				1			1						3	1	2	11	15
30			2				1		1	1				1				2	8	11
32			2	1						1	3	1				1		2	11	15
34	1		2	2				1									1	1	8	11
36		1		1			1		1								1	1	6	8
38		2					1												3	4
40				2															2	3
42																				
44							4												4	6
46							2												2	3
48				2			2												4	6
50																				
52					2														2	3
54																				
56																				
58																				
60																				
62																				
64																				
66																				
68																				
70																				
80+																				
total	11	11	8	16	3	3	17	8	9	6	9	4	4	12	8	13	7	16	165	230
																Nombre total d'entailles				4324

Fields List (2026)

Topline Ag Sales Inc.

Uniag Coopérative

2026-08-11 16:26:08
ProgresolWin

Field	Municipality	Lot No.	Cadaster	Texture	Owner Lessor	Spread. Agreemt.	Area Tilled	Area Spread.	Un.
PASTURE	Elgin	5266704		Sandy	Lessor 1	No	**1,80**	**1,80**	ha
N1	Elgin	5266702		Sandy	Lessor 2	No	**3,10**	**3,10**	ha
N2	Elgin	5266702		Sandy	Lessor 2	No	**7,40**	**7,40**	ha
N3	Elgin	5266702		Sandy	Lessor 2	No	**1,40**	**1,40**	ha
N4	Elgin	5266702		Sandy	Lessor 2	No	**15,00**	**15,00**	ha
1	Hinchinbrooke	6382480		Sandy	Owner	No	**4,00**	**4,00**	ha
2	Hinchinbrooke	6382480		Sandy	Owner	No	**2,40**	**2,40**	ha
3	Hinchinbrooke	6382480		Sandy	Owner	No	**5,30**	**5,30**	ha
4	Hinchinbrooke	5266639		Sandy	Lessor 3	No	**7,60**	**7,60**	ha
5	Hinchinbrooke	5266639		Sandy	Lessor 3	No	**7,20**	**7,20**	ha
6	Hinchinbrooke	5266639		Sandy	Lessor 3	No	**3,50**	**3,50**	ha
NEW2024-1	Hinchinbrooke	~~6384064~~	6284064	Sandy	Lessor 4	No	**3,20**	**3,20**	ha
NEW2024-2	Hinchinbrooke	~~6384064~~	6284064	Sandy	Lessor 4	No	**3,10**	**3,10**	ha
NEW2024-3	Hinchinbrooke	~~6384064~~	6284064	Sandy Loam	Lessor 4	No	**22,50**	**22,50**	ha
A1	Hinchinbrooke	5266410		Sandy	Owner	No	**7,60**	**7,60**	ha
A2	Hinchinbrooke	5266410		Sandy	Owner	No	**3,50**	**3,50**	ha
A3	Hinchinbrooke	5266410		Sandy	Owner	No	**0,70**	**0,70**	ha
A4	Hinchinbrooke	5266410		Sandy	Owner	No	**1,60**	**1,60**	ha
A5	Hinchinbrooke	5266410		Sandy Loam	Owner	No	**18,50**	**18,50**	ha
45 ACRES	Hinchinbrooke	5266410		Sandy Loam	Owner	No	**18,10**	**18,10**	ha
						Total Fields:	**137,50**	**137,50**	ha

45%	**Owned:**	**61,70**	**61,70**	ha
55%	**Rented:**	**75,80**	**75,80**	ha

Owners of rented land

Lessor 1 :

Lessor 2 :

Lessor 3 :

Lessor 4 :

Crop Rotation (2026)

Topline Ag Sales Inc.

Uniag Coopérative

By Field

Area Measure Unit: ha

Field/Plot.	Area	2025	2026	2027 r	2028
PASTURE	1,80	Pasture +60% Grass	Pasture +60% Grass		
N1	3,10	Not cropped by the farm	Grain corn		
N2	7,40	Not cropped by the farm	Grain corn		
N3	1,40	Not cropped by the farm	Grain corn		
N4	15,00	Not cropped by the farm	Grain corn		
1	4,00	Corn silage	Winter wheat		
2	2,40	Grain corn	Barley		
3	5,30	Grain corn	Grain corn		
4	7,60	Soybean	Grain corn		
5	7,20	Grain corn	Soybean		
6	3,50	Grain corn	Corn silage		
NEW2024-1	3,20	Hay 40-80% Leg.	Hay 40-80% Leg.		
NEW2024-2	3,10	Hay 40-80% Leg.	Hay 40-80% Leg.		
NEW2024-3	22,50	Hay 40-80% Leg.	Hay 40-80% Leg.		
A1	7,60	Soybean	Grain corn		
A2	3,50	Cover crop	Cover crop		
A3	0,70	Cover crop	Cover crop		
A4	1,60	Cover crop	Cover crop		
A5	18,50	Soybean	Oats+peas		
45 ACRES	18,10	Cover crop	Cover crop		
Grand Total:	137,50	137,50	137,50	6,40	

Topline Ag Sales Inc.

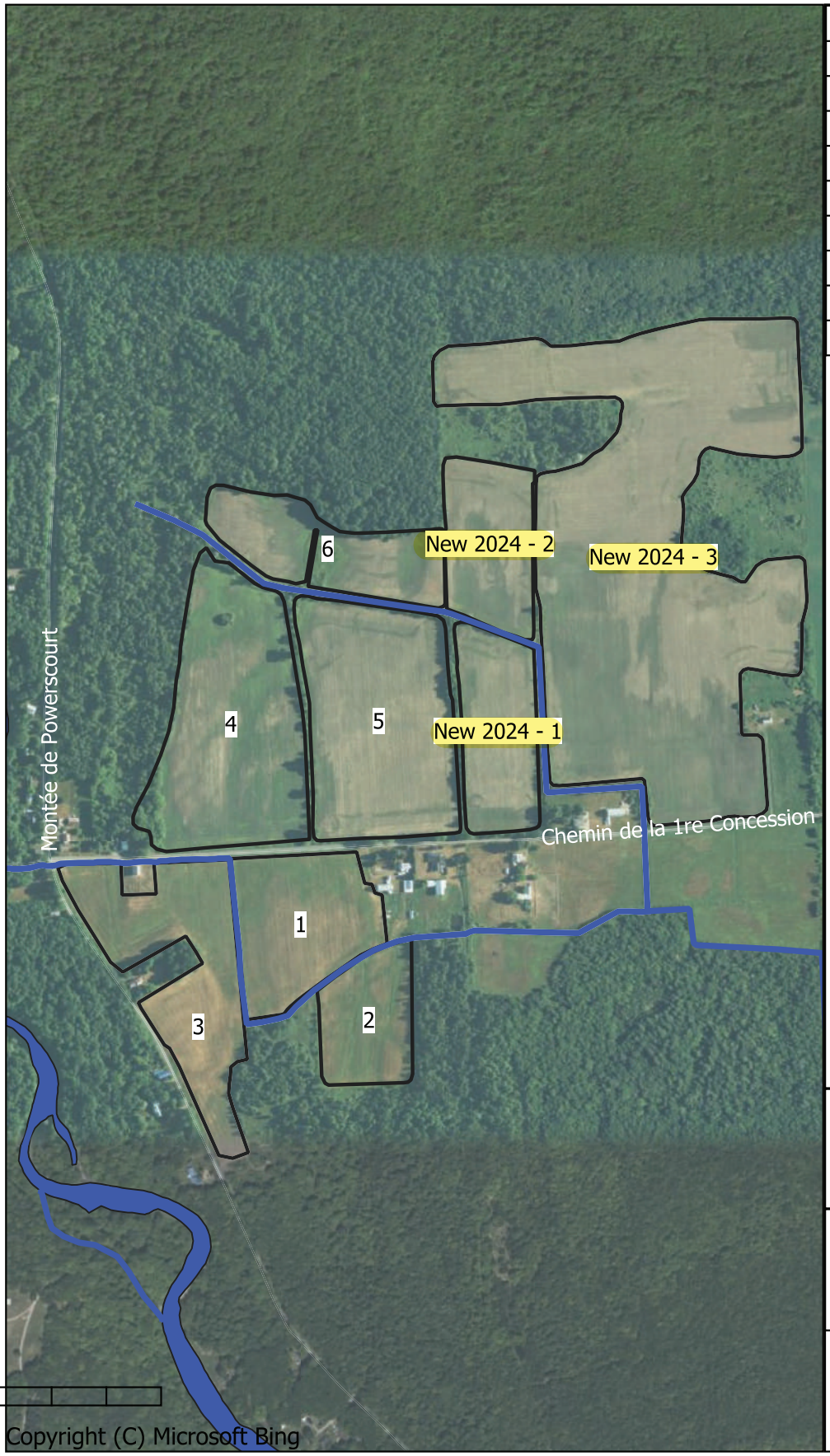

Field	Hectares	Acres
1	4,0	9,8
2	2,4	6,0
3	5,3	13,1
4	7,6	18,8
5	7,2	17,8
6	3,5	8,7
New 2024 - 1	3,2	7,9
New 2024 - 2	3,1	7,6
New 2024 - 3	22,5	55,6

Total: 58.8 ha
Total: 145.3 ac

N

Conformément aux dispositions prévues par la Loi sur la fiscalité municipale (art. 81).

In accordance with the provisions of the Act respecting municipal taxation (art. 81).

INFORMATIONS SUR LA PROPRIÉTÉ / PROPERTY INFORMATION

MUNICIPALITÉ / MUNICIPALITY

MUNICIPALITE DE HINCHINBROOKE
1056 CHEMIN BROOK
HINCHINBROOKE QC J0S 1A0
(450) 264-5353

NOM DE L'ORGANISME MUNICIPAL RESPONSABLE DE L'ÉVALUATION / MUNICIPAL BODY RESPONSIBLE FOR ASSESSMENT: M.R.C. Le Haut St-Laurent

DATE / DATE	RÔLE TRIENNAL / TRIENNIAL ROLL
2026-02-19	2025-2026-2027

UNITÉ D'ÉVALUATION / ASSESSMENT UNIT

NUMÉRO MATRICULE / FILE NUMBER ▶ 5386 63 3435 — No client: 5179
ADRESSE / ADDRESS ▶ Chemin DE LA 1RE CONCESSION
DÉSIG. CADASTRALE / CADASTRAL DESIG. ▶ 5267147,6284064/

SUPERF. DU TERRAIN / AREA OF THE LAND ▶ 877889 M — FRONTAGE / FRONT ▶ 398,61 M
SUPERFICIE COMPRISE EN ZONE AGRICOLE / AREA SITUATED IN AN AGRICULTURAL ZONE ▶ 877889 M
ZONAGE/ZONING ▶ Entier/Whole — PROFONDEUR / DEPTH ▶ 795,73 M

PROPRIÉTAIRE / OWNER

☐ Ce compte de taxes s'adresse à la fois au(x) propriétaire(s) identifié(s) ci-contre et à d'autres personnes également inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation. / This tax account concerns both the opposite identified owner(s) and other persons also registred as owners on the assessment roll.

EXPLOITATION AGRICOLE ENREGISTRÉE / REGISTERED AGRICULTURAL OPERATION

COMPRISE EN ZONE AGRICOLE / SITUATED IN AN AGRIC. ZONE	▶ OUI/YES
SUPERFICIE TOTALE / TOTAL AREA	▶ 877889 M
SUPERFICIE EN ZONE AGRIC... / AREA IN AN AGRIC. ZONE	▶ 877889 M
SUPERFICIE VISÉE PAR UNE IMPOSITION MAXIMALE / MAXIMUM TAXABLE AREA	▶ 324317,6 M
TERRAIN E.A.E. ZONÉ / ZONED R.O.A. LAND	▶ 1 534 900.00 $
BÂTIMENT E.A.E. ZONÉ / ZONED R.O.A. BUILDING	▶ 0.00 $

VALEUR DE L'UNITÉ D'ÉVALUATION / VALUE OF THE ASSESSMENT UNIT

VALEUR TERRAIN / VALUE OF LAND	▶ 1 534 900,00 $	DATE DU MARCHÉ / MARKET DATE	▶ 2023-07-01
VALEUR BÂTIMENT / VALUE OF BUILDING	▶ 0,00 $	TERRAINS VAGUES / VACANT LAND	▶ NON/NO
VALEUR IMMEUBLE / VALUE OF IMMOVABLE	▶ 1 534 900,00 $	IMM. NON-RÉSIDENTIELS / NON-RESIDENTIAL PROPERTIES	▶ NON/NO
PROPORTION MÉDIANE / MEDIAN PROPORTION	▶ 95,00	IMMEUBLES INDUSTRIELS / INDUSTRIAL PROPERTIES	▶ NON/NO
FACTEUR COMPARATIF / COMPARATIVE FACTOR	▶ 1,05	CLASSE / CLASS	▶
VALEUR UNIFORMISÉE / STANDARDIZED VALUE	▶ 1 611 644,93 $	CLASSE / CLASS	▶
AUTRES INFORMATIONS / OTHERS INFORMATIONS	▶		

SUPERFICIE À VOCATION FORESTIÈRE ENREGISTRÉE / REGISTRED FOREST AREA

SUPERFICIE TOTALE / TOTAL AREA	▶ 553571,4 M
SUPERFICIE EN ZONE AGRIC... / AREA IN AN AGRIC. ZONE	▶ 553571,4 M

RÉPARTITION FISCALE / TAX BREAKDOWN

(Ne concerne que les immeubles exemptés ou faisant l'objet d'un régime fiscal particulier) / (Only concerns immovables exempted or subject to a special tax regime)

SOURCE LÉGISLATIVE / LEGISLATIVE SOURCE			PARTIE D'IMMEUBLE / PART OF THE IMMOVABLE		
LOI / ACT	ARTICLE / SECTION	AL. PAR. / PAR. OR SUBS.	MONTANT / AMOUNT	P/I	IMPOSABLE / TAXABLE
M-14	36.0.1	1	1 036 700,00 $	T	1
F-2.1	231.3.1	2	498 200,00 $	T	1
M-14	36.0.10	1a	1 036 700,00 $	I	1
M-14	36.0.10	1f	498 200,00 $	I	1
Valeurs d'une EAE aux fins scolaire / Values of an R.O.A. for school purpose					
F-2.1	231.3	1	1 502 000,00 $	T	2
M-14	36.0.1	1	32 900,00 $	T	1
			1 502 000,00 $	I	2

T : TERRAIN / LAND — I : IMMEUBLE / IMMOVABLE — 1 : IMPOSABLE / TAXABLE — 2 : NON-IMPOSABLE / NON-TAXABLE
B : BÂTIMENT / IMPROVE — 3 : Exempt de taxe / Tax free

POUR DEMANDER UNE RÉVISION (VOIR VERSO POUR DÉTAILS) / TO APPLY FOR A REVIEW (SEE OVER FOR DETAILS)

ADRESSE DE L'EMBARQUÉ DÉTERMINÉ POUR DÉPOSER UNE DEMANDE DE RÉVISION / ADDRESS FOR AN APPLICATION REVIEW

Date limite / Time limit ▶
Montant à joindre / Amount to be included ▶
Référence au règlement / Reference to the by-law ▶

Autres informations / Others informations ▶

COMPTE DE TAXES MUNICIPALES / *MUNICIPAL TAX ACCOUNT*

DATE DU COMPTE / ACCOUNT DATE: 2026-02-28

MUNICIPALITÉ LOCALE / LOCAL MUNICIPALITY	ADRESSE DE L'UNITÉ D'ÉVALUATION INSCRITE AU RÔLE / ADDRESS OF ASSESSMENT UNIT AS REGISTERED ON ASSESSMENT ROLL	PÉRIODE D'IMPOSITION / TAX PERIOD
Municipalite de Hinchinbrooke	Chemin DE LA 1RE CONCESSION	2026-01-01 au 2026-12-31

DÉBITEUR DU COMPTE / ACCOUNT DEBTOR	MATRICULE / FILE NUMBER	
VOIR LES PROPRIÉTAIRES DANS LA SECTION INFORMATIONS SUR LA PROPRIÉTÉ CI-HAUT / SEE THE OWNERS IN THE PROPERTY INFORMATION SECTION ABOVE	5386 63 3435	Date effective:

NUMÉRO D'AVIS / NOTICE NUMBER: TX26 0132 A5C3

DÉTAIL DES TAXES / *DETAIL OF TAXES*

TAXE	RÉF. / *REF.*	CODE	ASSIETTE DE LA TAXE / TAX BASIS	BASE D'IMPOSITION / TAXATION BASIS		TAUX / *RATE*	MONTANT / *AMOUNT*
TAXE FONC/LAND TAX EAE 2026	464	GE	DU 100$ D'EVALUATION-PER	1036700,0000	$	0,2318	2 403,07 $
REG.EMPRUNT GARAGE EAE/BOR.BY-L	464	GE	DU 100$ D'EVALUATION-PER	1036700,0000	$	0,0107	110,93 $
TAXE FONC/LAND TAX SVFE 2026	464	GE	DU 100$ D'EVALUATION-PER	498200,0000	$	0,2318	1 154,83 $
REG.EMPRUNT GARAGE SVFE/BOR.BY-	464	GE	DU 100$ D'EVALUATION-PER	498200,0000	$	0,0107	53,31 $
CREDIT AGR/AGR CREDIT 2026						0,0000	(1 081,59$)

ÉCHÉANCE DES VERSEMENTS / PAYMENT DUE DATES

DATE	MONTANT / *AMOUNT*	DATE	MONTANT / *AMOUNT*
2026-03-30	880,18		
2026-06-29	880,18		
2026-09-28	880,19		

APRÈS L'ÉCHÉANCE / AFTER DUE DATE

INTÉRÊT / INTEREST	12,00
PÉNALITÉ / PENALTY	0,00
S.I.P.C.:	
C.A.P.S.:	

AUTRES INFORMATIONS SUR LES TAXES / OTHERS TAX INFORMATIONS

Veuillez nous retourner le talon avec votre paiement et nous informer de tout changement d'adresse.
Please return stub with your payment and inform us of any of address.

TOTAL	2 640,55 $
ARRIÉRÉS / ARREARS	0,00 $
INTÉRÊTS ARRIÉRÉS / INTEREST ARREARS	0,00 $
CRÉDIT / CREDIT	0,00 $
PÉNALITÉ / PENALTY	0,00 $
MONTANT DÛ / AMOUNT DUE	**2 640,55 $**

CE COMPTE EST PAYABLE: / *REMITTANCE INSTRUCTIONS :* Municipalite de Hinchinbrooke

VOIR VERSO / SEE BACK

IMPORTANT: JOINDRE À CHAQUE VERSEMENT LE COUPON APPROPRIÉ / REMIT THE CORRESPONDING STUB WITH EACH PAYEMENT

Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands
Québec

Taxation scolaire

Système disponible de 8h30 à 21h00

Matricule
69045-5386-63-3435-00000000
Emplacement de la propriété
CHEMIN DE LA 1RE CONCESSION HINCHINBROOKE
Cadastre(s)
5267147 6284064

Date de facture	
2026-07-10	
Période du	Au
2026-07-01	2027-06-30

Valeurs ajustées			
2026	Exemption 2026	2027	
32900	25000	32571	

Description	Valeur imposable	Taux	Montant imposé
Catégorie scolaire Francophone	7900	0,07899	6,24

Total à payer
6,24